

Sommaire



MOT DU DIRECTEUR	3
PARTIE I : RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE ET DE LA TRANSPARENCE DE LA DEPENSE PUBLIQUE	4
I. Approfondissement de la réforme budgétaire	5
II. Résorption du retard enregistré dans la préparation des lois de règlement	8
PARTIE II : EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES 2010	9
I. Amélioration de la structure du budget de l'Etat	10
II. Suivi de l'exécution de la loi de finances 2010	15
PARTIE III : PREPARATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2011	17
I. Hypothèses et orientations de la loi de Finances 2011	18
II. Poursuite des réformes sectorielles et renforcement de la solidarité sociale	22
III. Principales mesures contenues dans la loi de finances 2011	29
IV. Données chiffrées de la loi de finances 2011	33
PARTIE IV : AMELIORATION DE LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS EXTERIEURS	36
I. Bilan des réalisations au titre de l'année 2010	37
II. Plan d'action pour l'année 2011	45
PARTIE V : MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	48
I. Réforme de la gestion des ressources humaines	49
II. Mesures relatives au personnel de l'Etat et des collectivités locales	50
III. Actions concernant le personnel des Etablissements Publics	52
IV. Autres mesures	53
PARTIE VI : REFORME DES REGIMES DES PENSIONS ET RETRAITES	54
I. Activités en matière de pensions et retraites	55
II. Réformes des régimes de retraite	58
PARTIE VII : GESTION ET MISE A NIVEAU DES FINANCES LOCALES	59
I. Gestion des parts d'impôts affectées par l'Etat aux collectivités locales	60
II. Prêts contractés par les collectivités locales auprès du Fonds d'Equipe- Communal	63
III. Etudes se rapportant aux domaines des collectivités locales	64
PARTIE VIII : DEVELOPPEMENT DES FONCTIONS SUPPORT	66
I. Gestion des ressources humaines	67
II. Développement du système d'information	69
III. Edition de supports d'information	73
ORGANIGRAMME	74

MOT DU DIRECTEUR



L'élaboration du rapport d'activité de la Direction du Budget au titre de l'année 2010 s'inscrit dans la préoccupation de la Direction de mettre en exergue et d'analyser les événements marquants de l'année écoulée afin de dégager des perspectives d'action pour l'année à venir.

L'année 2010 pour la Direction du Budget marque ainsi une étape supplémentaire dans la poursuite du processus de renforcement de la performance de la dépense publique conduisant 37 départements à adhérer au dispositif de globalisation des crédits et 19 départements à préparer leurs cadres de dépenses à moyen terme.

La même année a vu aussi la préparation, dans le cadre des travaux de réflexion engagés par la Direction pour la réforme de la loi organique des finances, d'un projet de texte de loi organique qui s'inscrit dans une logique de renforcement de la transparence et la performance dans la gestion des finances publiques. Ledit projet a fait l'objet de discussions au sein de la commission interne pour la réforme de la loi organique instituée au Ministère de l'Economie et des Finances qui ont abouti à une mouture consensuelle de ce projet.

Par ailleurs, et grâce aux efforts soutenus de la Direction du Budget pour l'optimisation de la mobilisation des décaissements au titre des projets financés par l'Union européenne, l'enveloppe allouée au Maroc pour la période 2007/ 2010 d'un montant de près de 8,1 MMDH (718,66 M€) a été mobilisée en totalité. Le Maroc continue ainsi à se placer en tête des pays méditerranéens bénéficiant de l'aide de l'union Européenne.

L'action de la Direction du Budget s'est poursuivie, en 2010, pour accompagner la mise en œuvre des stratégies sectorielles touchant notamment au domaine de l'Agriculture, la Pêche Maritime, l'Energie et les Mines, l'Industrie et la Justice.

Concernant le volet relatif à la modernisation de la fonction publique, la Direction du Budget a poursuivi son activité, en relation avec ses partenaires, pour la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique et pour la réforme des régimes des pensions et retraites.

Consciente de l'importance de la formation en tant que levier majeur du développement de ces compétences, la Direction du Budget a procédé à l'élaboration de son plan de formation triennal 2011-2013 qui constitue un outil essentiel de gestion des ressources humaines.

2010 aura été à bien des égards, l'année de remise du prix « Félicitation du Jury » au projet « ebudget » qui offre les services de prise en charge délocalisée des crédits budgétaires au profit des Ministères, des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome et des Comptes Spéciaux du Trésor, lequel prix s'inscrit dans le cadre du prix national de l'administration électronique (e-mtiaaz) récompensant les administrations qui ont développé les meilleurs projets d'e-administration.

Enfin, je ne saurais conclure ce rapide aperçu de l'activité de l'année écoulée sans exprimer toute mon appréciation pour le travail remarquable accompli par l'ensemble du personnel de la Direction.

Fouzi LEKJAA

Directeur du Budget



PARTIE I

RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE ET DE LA TRANSPARENCE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

De par ses missions, La Direction du Budget veille à mettre en place une politique budgétaire rigoureuse permettant une soutenabilité accrue des finances publiques. A ce titre, les activités de la Direction, au cours de l'année 2010, ont concerné notamment l'approfondissement de la réforme budgétaire et la résorption du retard enregistré dans la préparation des lois de règlement.

I Approfondissement de la réforme budgétaire

Les actions entreprises à ce titre, au cours de l'année 2010, s'inscrivent dans le cadre de la poursuite du Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique (PARAP) qui bénéficie des financements de trois bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union Européenne et BAD). Ces actions ont porté notamment sur:

- La généralisation de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats;
- La Réforme du contrôle de la dépense publique et audit de performance;
- La Réforme de la loi organique relative à la loi de finances.

1. Généralisation de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats

L'année 2010 a été marquée par la poursuite de l'effort de généralisation de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats.

1.1. Programmation pluriannuelle des dépenses publiques

Au Maroc, comme dans de très nombreux pays dans le monde, les réformes des systèmes de finances publiques ont amené l'Etat à développer son rôle et ses actions selon une conception stratégique dans le temps et pour cela à s'inscrire dans un processus de programmation pluriannuelle à moyen terme.

Le recours à la programmation pluriannuelle glissante est une pratique vertueuse facilitant la mise en œuvre des choix budgétaires en fonction des réalisations passées et des possibilités pluriannuelles des finances publiques. Sa mise en place consolide le rôle de l'Etat stratège et renforce la performance de l'action publique tout en sauvegardant la soutenabilité des finances publiques. Elle permet, en outre, le développement de

l'évaluation des politiques publiques et l'amélioration des conditions de préparation de la loi de finances.

En effet, le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) permettra de renforcer la discipline budgétaire globale et l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources et d'améliorer la performance des réalisations budgétaires en donnant une meilleure visibilité aux départements ministériels en matière de programmation budgétaire pluriannuelle. Cet instrument favorisera également la mise en œuvre du dispositif de contractualisation des objectifs et des moyens dans un cadre budgétaire triennal, et partant renforcer le processus de déconcentration des crédits.

Dans ce cadre, un guide méthodologique pour la préparation du CDMT a été préparé et diffusé à l'ensemble des départements ministériels par circulaire de Monsieur le Ministre n°3/2007 en date du 8 février 2007.

Bilan à fin 2010:

- Préparation par 19 départements ministériels de leurs CDMT sectoriels ;
- Achèvement de l'opération d'assistance technique à cinq autres départements ministériels pour préparer leur CDMT sectoriel avec l'aide d'un bureau d'études Canadien ; cette opération a fait l'objet d'un marché financé par un don du Fonds de Développement Institutionnel de la Banque Mondiale.

1.2. Globalisation des crédits

La globalisation des crédits consiste à conférer aux ordonnateurs et sous ordonnateurs davantage de souplesse dans l'utilisation des crédits mis à leur disposition en contrepartie de leur responsabilisation personnelle quant à la réalisation des objectifs qui leur sont

assignés et à l'obligation de rendre compte de ces résultats.

Bilan à fin 2010:

- La globalisation des crédits a été déployée dans 37 départements ministériels éligibles et la masse des dépenses couvertes par cette approche a atteint 97% du Budget d'Investissement.
- Les indicateurs de performance relatifs aux actions engagées font l'objet de recueils qui sont communiqués annuellement au Parlement à l'appui des projets de budgets sectoriels.

1.3. Contractualisation

La contractualisation des relations entre les administrations centrales et leurs services déconcentrés constitue un corollaire indissociable de la globalisation des crédits en tant qu'outil de modernisation de la programmation et de l'exécution de la dépense publique. Cette contractualisation permettra d'introduire un mode de gestion nouveau entre l'administration centrale et ses services extérieurs, basé sur l'amélioration des performances et le renforcement de l'autonomie et de la déconcentration budgétaire.

Bilan à fin 2010:

- Signature par le Ministère de la santé de 6 contrats de performance avec ses services régionaux pour la période 2007-2009;
- Signature par le Ministère de l'éducation de 17 contrats de performance avec 15 universités et 2 établissements publics pour la période 2010-2013.

2. Réforme du contrôle de la dépense publique et audit de performance

L'adaptation du contrôle de la dépense publique avec la mise en place de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats passe par la réforme de ce contrôle pour en simplifier les procédures, réduire ses coûts et introduire plus de fluidité et de flexibilité dans l'exercice du contrôle et de réorienter le système de contrôle vers l'évaluation de la performance.

A ce titre, il y a lieu de citer notamment :

► La création d'un seul pôle de contrôle a priori et la mise en place d'un contrôle modulé de la dépense par le décret n°2-07-1235 relatif au contrôle des dépenses de l'Etat publié au bulletin officiel n°5684 du 20 novembre 2008 ;

► L'introduction de l'audit de performance réalisé conjointement par l'Inspection Générale des Finances et les Inspections Générales des Ministères. A cet effet, un manuel conforme aux normes et à la pratique internationale en la matière a été établi avec l'aide du bureau d'études GIP- ADETEF et a fait l'objet de sessions de formation au profit des inspecteurs desdits organismes de contrôle.

Bilan à fin 2010:

Réalisation, par des équipes conjointes de l'IGF et des IGM des départements concernés, de 22 missions d'audit de performance relatives aux exercices 2007 et 2008, lesquelles missions ont fait l'objet d'un rapport d'audit de performance consolidé rendu public sur le site web du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gov.ma/esp_doc/utl/file.jsp?iddoc=3813).

3. Réforme de la loi organique relative à la loi de finances

La réforme de la loi organique des finances constitue une opportunité pour donner une nouvelle impulsion à la modernisation de l'Etat et au renforcement de la performance de la gestion publique, modifier en profondeur l'ensemble du dispositif budgétaire pour plus d'efficacité et de responsabilisation des gestionnaires et faire évoluer le système des finances publiques d'une approche cantonnée dans des logiques juridique et comptable vers une approche privilégiant la culture managériale au service du développement et du bien être des citoyens.

Cette réforme, qui s'inspire des meilleures pratiques internationales en matière de bonne gouvernance financière en les adaptant aux spécificités de notre pays, répond à la volonté

du gouvernement de moderniser la gestion publique et de renforcer son efficacité. Elle s'assigne les quatre principaux objectifs suivants :

► Conforter la loi de finances dans son rôle d'accompagnement et de facilitation de la mise en œuvre des réformes structurelles et des stratégies sectorielles engagées par le pays et affirmer le rôle du Budget dans le développement économique et social tout en poursuivant les efforts de préservation de la soutenabilité du cadre macro-économique ;

► Moderniser la gestion publique par le renforcement de la transparence et de la performance de la dépense publique dans le sens de l'amélioration de la qualité des prestations du service public et la maîtrise de son coût et la responsabilisation accrue des gestionnaires dans l'accomplissement des objectifs associés aux moyens budgétaires autorisés ;

► Renforcer le rôle du contrôle du Parlement sur l'action du gouvernement par l'enrichissement qualitatif de l'information sur la loi de finances communiquée au Parlement et par l'orientation du débat Parlementaire davantage vers la performance du budget et ses retombées sur la qualité de vie des citoyens ;

► Adapter le dispositif budgétaire pour accompagner la nouvelle dynamique de régionalisation et contribuer à l'impulsion de la déconcentration administrative en conférant plus de responsabilité aux gestionnaires locaux et en favorisant la mise en synergie et la convergence des interventions au niveau territorial.

A cet effet, quatre axes stratégiques de réflexion pour la réforme de la loi organique relative à la loi de finances ont été identifiés :

Axes stratégiques de réflexion

1. Renforcement de la performance de la gestion publique	■ Inscription de la programmation pluriannuelle au cœur du processus budgétaire ; ■ Orientation de la dépense publique vers la logique de résultats ; ■ Responsabilisation des gestionnaires ; ■ Institution de l'évaluation et de la reddition des comptes.
2. Approfondissement de la transparence des finances publiques	■ Renforcement des principes fondamentaux régissant les finances publiques ; ■ Introduction de nouvelles règles financières pour renforcer la soutenabilité et la transparence budgétaire ; ■ Elargissement du champ de la loi organique des finances ; ■ Amélioration de la lisibilité budgétaire.
3. Accroissement du rôle du Parlement dans le débat budgétaire	■ Refonte des calendriers de la loi de finances, de la loi de règlement et de la loi de finances rectificative ; ■ Enrichissement des informations communiquées au Parlement ; ■ Clarification du droit d'amendement parlementaire ; ■ Révision des modalités de vote de la loi de finances.
4. Mesures d'accompagnement	■ Appropriation de la réforme ; ■ Anticipation des évolutions et du changement ; ■ Evaluation de la conduite du changement.

Les travaux de réflexion engagés par le comité de travail mis en place au sein de la Direction du Budget appuyé par des Experts de l'U.E et en se basant sur un benchmarking des meilleures pratiques internationales ont permis de préparer les rapports suivants:

- le rapport sur la performance : programmation pluriannuelle et gestion axée sur les résultats;
- le rapport sur les dépenses du personnel;
- le rapport sur la structure du budget de l'Etat ;
- le rapport sur les nouvelles règles financières à introduire pour renforcer la soutenabilité et la transparence budgétaire;
- le rapport sur le droit d'amendement parlementaire; et
- le rapport sur les délais d'examen et de vote par le Parlement des lois de finances.

Les propositions de réforme de la loi organique contenues dans lesdits rapports ont

été formulées avec pragmatisme et en prévoyant une progressivité dans la mise en œuvre compte tenu des capacités de gestion des départements ministériels.

La plateforme de discussion, constituée de l'avant projet de texte de loi organique, du rapport consolidé sur la réforme de la loi organique des finances et de la matrice synthétique des propositions de réforme, a été présentée au Comité des Directeurs présidé par Monsieur le Ministre en date du 09 septembre 2010.

Une commission interne pour la réforme de la LOLF a été, par la suite, instituée au sein du ministère par la note de Monsieur le Secrétaire Général n° 6068/E en date du 20 septembre 2010.

A fin 2010, ladite commission a organisé quatre réunions de travail. Le projet de texte de loi organique a été complété et enrichi par les différentes observations formulées par les différentes directions tout en s'assurant de leur cohérence et leur homogénéité d'ensemble.

II Résorption du retard enregistré dans la préparation des lois de règlement

L'année 2010 a été marquée par la poursuite des efforts de réduction du délai de préparation du projet de loi de règlement conformément aux prescriptions de la circulaire du Premier Ministre n° 02/2008 du 7 avril 2008. A rappeler que l'article 47 de la loi organique n°7-98 relative à la loi de

finances prévoit le dépôt au Parlement du projet de loi de règlement au plus tard, à la fin de la deuxième année budgétaire qui suit l'année de l'exécution de la loi de finances concernée.

Bilan 2010 :

- ▶ Approbation du projet de loi de règlement pour l'année 2007 par la chambre des représentants en janvier 2010 et par la chambre des conseillers en juillet 2010 ;
- ▶ Approbation par la chambre des conseillers du projet de loi de règlement pour l'année 2008 en juillet 2010 ;
- ▶ Publication de la loi de règlement pour l'année 2007 au Bulletin Officiel (B.O) au courant du mois de septembre 2010 (les quatre lois de règlement correspondant aux années 2003, 2004, 2005 et 2006 ont été publiées au B.O au courant du mois de mars 2010).

PARTIE II

EXCECUTION DE LA LOI DE FINANCES 2010:

Consolidation des efforts d'amélioration de la structure du budget de l'Etat et intensification de l'investissement public

Les activités réalisées par la Direction du Budget, dans le cadre de l'exécution de la loi de finances 2010, ont porté sur l'amélioration de la structure du budget de l'Etat et le suivi de l'exécution de la loi de finances 2010.

I Amélioration de la structure du budget de l'Etat

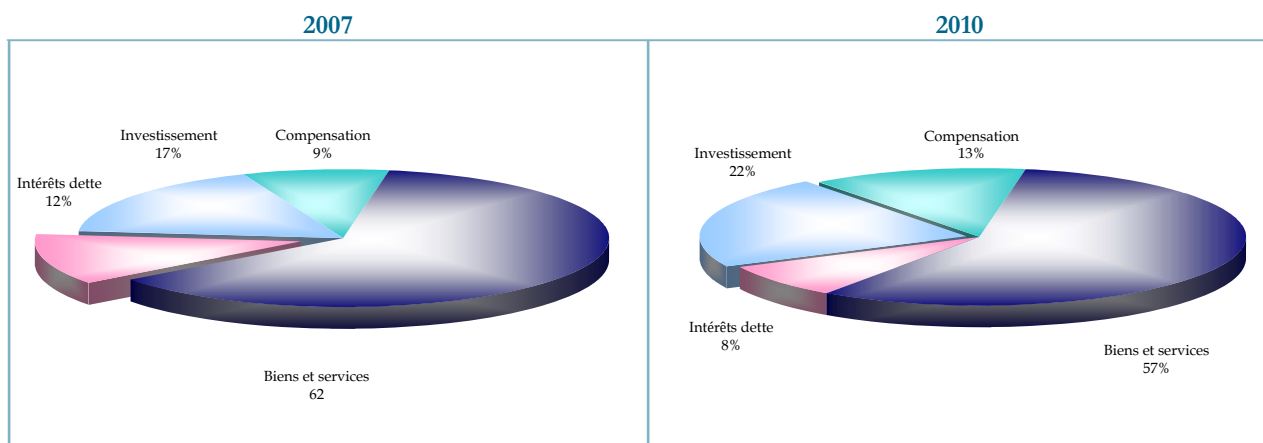
La stabilité du cadre macroéconomique, constitue une condition essentielle d'une croissance économique durable notamment dans un contexte où la crise économique mondiale n'a pas manqué de se répercuter négativement sur nos recettes fiscales qui ont marqué une tendance au tassement après les fortes progressions des années précédentes.

Cette stabilité est tributaire, en grande partie, de la maîtrise des finances publiques à travers le maintien du déficit budgétaire à des niveaux soutenables et d'assurer l'orientation des ressources de l'Etat vers l'investissement en tant que facteur important permettant d'assurer le développement économique et social et de créer de l'emploi productif.

A cet effet, et à l'instar des années précédentes, les efforts de la Direction du Budget se sont poursuivis pour maîtriser les dépenses ordinaires et renforcer l'épargne budgétaire à travers des actions visant notamment la maîtrise des dépenses de la masse salariale, la réduction du train de vie de l'Etat, la réduction du poids du service de la dette et la réforme de la compensation.

Les efforts déployés dans ce cadre ont permis d'améliorer la structure du budget de l'Etat au cours de la période 2007- 2010 comme l'illustre le graphique suivant :

Evolution de la structure du budget de l'Etat



1. Maîtrise des dépenses de personnel

La maîtrise de l'évolution de la masse salariale constitue un facteur déterminant pour la consolidation de l'équilibre des finances publiques dans leur ensemble eu égard à son poids conséquent dans les dépenses ordinaires de l'Etat.

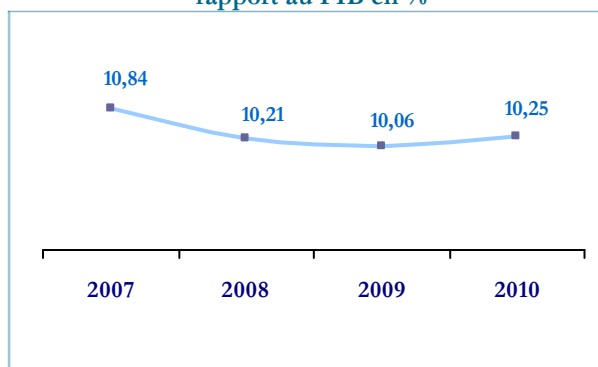
Les principales mesures entreprises ces dernières années pour réduire le poids de cette masse ont porté notamment sur la

suppression des postes budgétaires devenus vacants suite au départ à la retraite pour limite d'âge ou dans le cadre de l'opération de départ volontaire, la limitation des créations de postes budgétaires à la couverture des besoins incompressibles des secteurs prioritaires, l'interdiction de recrutement des agents classés aux échelles 1 à 4 et du personnel occasionnel et l'adoption d'une approche globale du dialogue social.

Cet effort a été poursuivi à travers la mise en application de la disposition contenue dans la LF 2010 visant à supprimer les postes vacants non utilisés au 31 décembre 2009 et ceux qui deviendront vacants au 31 décembre de chaque année, et ce à l'exception des postes des membres du gouvernement, des postes réservés aux emplois supérieurs nommés par dahir, des postes des cabinets des membres du gouvernement, des postes de chargés d'études et des postes créés pour la titularisation du personnel temporaire et du personnel occasionnel.

Ces mesures ont permis de réduire le poids de la masse salariale dans le PIB de 10,84 % en 2007 à 10,25 % en 2010.

Evolution du poids de la masse salariale par rapport au PIB en %



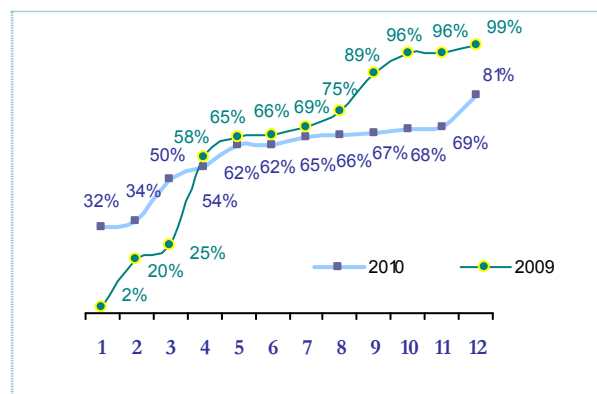
2. Réduction du train de vie de l'Etat

La réduction du train de vie de l'Etat a fait l'objet d'une attention particulière en 2010 à l'effet de préserver le niveau de déficit prévu dans le cadre de la loi de finances et de dégager les marges budgétaires nécessaires pour maintenir l'effort d'investissement de l'Etat notamment dans un environnement international marqué par la flambée des prix des matières premières ce qui s'est répercuté négativement sur la charge de la compensation.

A cet effet, et afin de dégager des économies sur les dépenses de l'année 2010, il a été procédé à un examen détaillé de tous les budgets sectoriels tout en mettant l'accent sur :

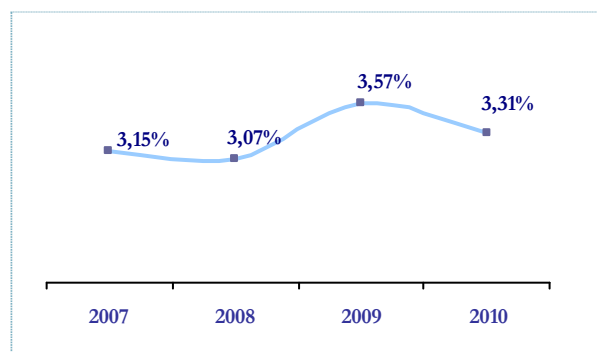
- ▮ les dépenses afférentes notamment à la location et l'achat de véhicules ;
- ▮ les transferts aux EEP et SEGMA dont le déblocage a été régulé en fonction des besoins stricts de trésorerie.

Evolution des déblocages des transferts du budget de fonctionnement



Ces efforts ont permis de dégager des économies importantes, de maîtriser l'évolution des dépenses courantes et de ramener leur niveau par rapport au PIB de 3,57% en 2009 à 3,31 % en 2010.

Evolution des dépenses de matériel et dépenses diverses / PIB



3. Réduction du poids du service de la dette

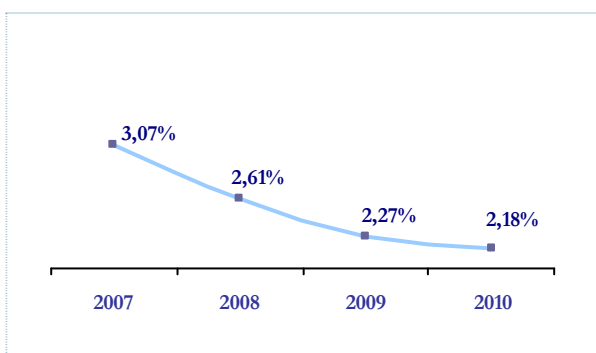
La politique menée dans ce cadre continue à s'appuyer sur deux types d'intervention:

- ▮ la réduction du déficit budgétaire de façon à réduire les besoins de recours à l'emprunt pour financer les dépenses publiques et éviter ainsi un transfert excessif de charges sur les générations futures ; et

► la poursuite de la gestion active de la dette avec ses différentes composantes : rachat des dettes onéreuses, reconversion de la dette en investissements, annulation le cas échéant.

Ainsi, grâce aux efforts déployés dans ce cadre, le poids des dépenses afférentes aux intérêts de la dette dans le PIB est passé de 3,07% en 2007 à 2,18% en 2010 et le poids de la dette du Trésor dans le PIB est passé de 53,5% en 2007 à 49,3% en 2010.

Evolution des intérêts de la dette par rapport au PIB



4. Maitrise de la charge de compensation

4.1. Contexte international

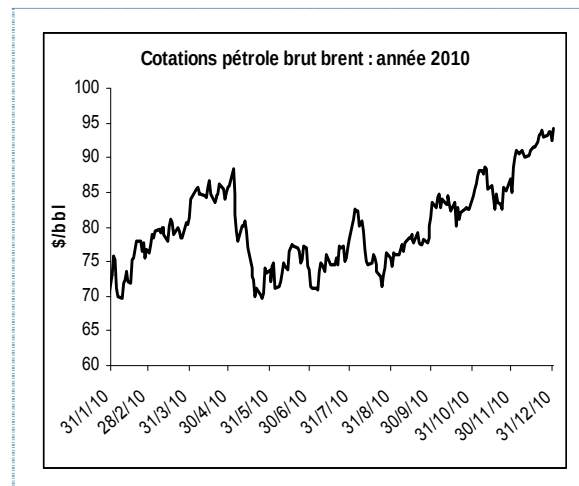
L'année 2010 a été marquée, par de fortes variations des cours des matières premières sur le marché international. En effet:

► Le pétrole Brent a fluctué entre 67 et 95 \$/bbl, enregistrant un cours moyen au titre de l'année 2010 de 80 \$/bbl contre 61,5 \$/bbl pour l'année précédente, soit une hausse de 30 %;

► Le gaz butane s'est inscrit dans une tendance haussière fluctuant dans une fourchette allant de 540 à 960 \$/T. Son cours moyen s'établit pour 2010 à 690 \$/T contre 480 \$/T en 2009 (+43,7 %);

► Le sucre brut a atteint en 2010 son plus haut niveau depuis trente ans, son cours est passé de 300 \$/T en juin 2010 à plus de 760 \$/T en décembre 2010 (+154%), en raison des problèmes d'approvisionnement sur le marché mondial;

► Pour le blé tendre, en raison des conditions climatiques défavorables au niveau de la mer noire, son cours est passé de 165 \$/T en juin 2010 pour atteindre 330 \$/T en décembre 2010.



4.2 Charge de compensation

Malgré la forte hausse des cours des matières premières sur le marché international au cours de l'année 2010, L'Etat, à travers la Caisse de Compensation, a soutenu quasiment la totalité des hausses des prix des produits pétroliers (27,7 milliards de Dh) et a pris en charge le différentiel des prix de revient à l'importation du sucre brut estimé à près de 700 MDH.

Concernant le blé tendre, et face à la hausse vertigineuse de ses cours sur le marché international et afin d'assurer l'approvisionnement normal de notre pays en ce produit stratégique, deux mesures ont été prises par le gouvernement, à savoir:

► la suspension des droits d'importation perçus sur le blé tendre à partir du 16 septembre 2010 et ;

► la mise en place du système de régulation à l'importation qui consiste en la prise en charge du différentiel entre le prix de revient à l'importation et le prix cible, sortie port, de 260 DH /QL. Le coût global de cette mesure s'élève à près de 400 MDH.

S'agissant du sucre brut, et afin d'assurer un approvisionnement normal du marché

national en sucre dans un contexte international caractérisé par une forte volatilité des cours dudit produit et un contexte national marqué par un déficit de production de sucre brut en raison des inondations qu'a connu les régions du Gharb et Loukous, les quantités importés par la COSUMAR ayant bénéficié de la subvention additionnelle allouée au sucre brut portent pour l'année 2010 sur un contingent de l'ordre de 624.000 T pour un coût global de l'ordre de 722 MDH.

Compte tenu de ce qui précède, la charge globale de compensation au titre de l'année 2010 s'élève à 27,7 MMDH dont 22,7 MMDH au titre des produits pétroliers, en hausse 15,1 MMDH, soit près de 120 % par rapport à l'année 2009. Quant aux débloquages effectués au cours de l'année 2010, ils s'élèvent à 18,5 MDH sachant que les arriérés constitués au niveau de la Caisse de Compensation à fin décembre 2010 ont été budgétisés au niveau de la LF 2011.

Le tableau ci-après décrit, par produit, l'effort consenti par l'Etat en termes de conventions.

Désignation	Subvention unitaire moyenne année 2010	Part subvention/ prix de vente
Gaz butane	5,40 dh/kg	162%
Gasoil	2,10 dh /l	29%
Fuel industriel	1794 dh/t	23%
Essence	1,22 dh/l	12%
Sucre	2,14 dh/kg	37%
Sucre brut	1,2 dh/kg	46%
Farines Nationales	2 dh/kg	100%
Blé tendre	30 dh/ql	12 %

4.3 Actions réalisées au cours de l'année 2010

Les actions réalisées en matière de réforme du système de compensation au cours de l'année 2010 concernent :

- Le redéploiement du contingent des farines subventionnées sur la base de la carte de pauvreté ce qui a permis de ramener ce contingent à 8,5 millions de quintaux ;
- Le renforcement du contrôle des dossiers de compensation à travers son externalisation ;
- La révision du prix du fuel industriel dans la perspective de son plafonnement à des niveaux acceptables.

Par ailleurs, outre les aspects relatifs à la révision des prix à la vente des produits pétroliers, les pistes de réformes envisagées contenues dans la feuille de route établie par la Commission Interministérielle, portent notamment sur :

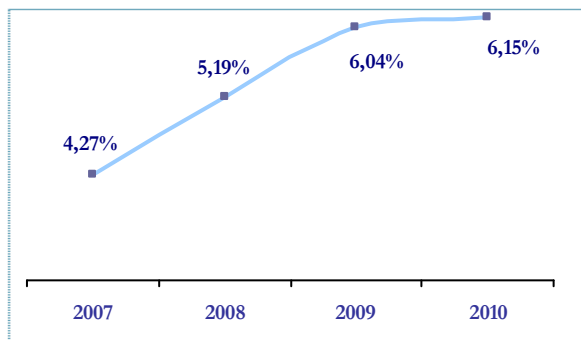
- La révision du mode de fixation des prix du sucre et l'amélioration de sa commercialisation afin d'en assurer le respect des prix réglementaires;
- La limitation de l'usage du gaz butane au niveau domestique et la réforme de son circuit de distribution;

- Le plafonnement de la compensation allouée au fuel à des niveaux acceptables par rapport au prix de vente;
- La réalisation d'une campagne de communication en vue de sensibiliser les citoyens quant aux objectifs de cette réforme;
- L'amélioration du mode de fabrication du contingent des farines subventionnées ;
- La mise en place d'une opération pilote de couverture des risques de fluctuations des prix sur le marché international.

5. Intensification de l'investissement public

La loi de finances de l'année 2010 est marquée par l'intensification de l'investissement public qui s'est élevé à 162 milliards de DH, soit une augmentation de 20% par rapport à 2009. Quant aux crédits d'investissement ouverts par le budget général au titre de l'année 2010, ils ont atteint 54 Milliards de dirhams.

Evolution des émissions des crédits d'investissement du budget général/ PIB



6. Accélération de l'exécution du budget d'investissement

Le Comité des Secrétaires Généraux chargé de l'accélération de l'exécution des budgets d'investissement, institué en 2009, constitue un cadre pertinent pour le suivi et le pilotage des stratégies et programmes d'actions engagés par le Gouvernement à travers le suivi périodique de la réalisation desdits programmes et la proposition de mesures à même d'accélérer leur mise en œuvre

contribuant ainsi au maintien de la dynamique de croissance de l'économie nationale.

Ce comité, composé au début de 14 départements ministériels, a été élargi en 2010 à deux autres départements ministériels à savoir le Ministère de l'Intérieur et le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification.

En outre, il a été procédé à un nouveau mode de pilotage privilégiant une vision globale de l'investissement public sur la base de tableaux de bord synthétiques intégrant le Budget Général, les CST et les Etablissements et Entreprises Publics sous tutelle.

Le bilan et les principales recommandations issues des travaux des quatre réunions tenues par ledit comité au titre de l'année 2010 se présentent comme suit :

- La mise à la disposition des ordonnateurs d'un dispositif de reporting trimestriel pour le suivi de l'exécution des dépenses en fixant des objectifs trimestriels par département en termes de taux d'engagement et d'émission ;
- L'approfondissement du chantier de simplification des procédures et de ré-engineering des processus à travers :
 - L'adoption de plusieurs circulaires du Ministre de l'Economie et des Finances (Circulaire sur les reports de crédits d'investissement du budget général 2009/2010, circulaire sur le report du solde des CST et des SEGMA);
 - La poursuite de l'assainissement de la situation des reports à travers l'opérationnalisation de la mesure contenue dans la LF 2010 concernant l'annulation des reports liés aux opérations de dépenses achevées ou n'ayant pas fait l'objet d'ordonnancement pendant 5 ans. Ce qui a permis d'annuler un montant de 1,54 Milliards de dirhams;
 - La réduction des délais moyens de visa des marchés au niveau des comptables : 5j au niveau national et 7j au niveau des Trésoriers Ministériels.

La consolidation de la relation de partenariat à travers des réunions régulières entre comptables et ordonnateurs et l'organisation d'actions de formation et d'assistance au profit de ces derniers.

Par ailleurs, il a été décidé de constituer un comité restreint qui sera chargé de suivi et du traitement des problèmes rencontrés dans l'exécution de la dépense publique.

II Suivi de l'exécution de la loi de finances 2010

En comparaison avec l'année 2009, les principaux indicateurs d'activité de la Direction du Budget au titre du suivi de l'exécution de la loi de finances 2010, se présentent comme suit:

► En nombre :

DESIGNATION	2009	2010
Ministères et institutions	35	35
Chapitres du budget général	105	105
Services de l'Etat gérés de manière autonome	190	191
Comptes d'affectation spéciale	51	51
Comptes de dépenses sur dotations	7	6

► Sur le plan des virements de crédits budgétaires:

OPERATIONS	2009	2010
Entre lignes	Nombre de visas	437
	Crédits concernés (en milliers de DH)	459
Entre paragraphes	Crédits concernés (en milliers de DH)	1.271.585
	Nombre de visas	372
Entre articles	Crédits concernés (en milliers de DH)	12.068.490
	Nombre de visas	521
	Crédits concernés (en milliers de DH)	7.222.900
		4.984.315

► Autres mouvements de crédits :

OPERATIONS	2009	2010
Arrêtés de fonds de concours	Nombre	43
	Crédits concernés (en milliers de DH)	41
Décrets portant prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles	Crédits concernés (en milliers de DH)	1.917.792
	Nombre	2.513.307
Arrêtés de relèvement de plafonds des charges des CST	Crédits concernés (en milliers de DH)	94
	Nombre	62
Décisions de déblocages de subventions	Crédits concernés (en milliers de DH)	2.992.464
	Nombre	2.595.323
Arrêtés portant relèvement du plafond des charges des SEGMA	Crédits concernés (en milliers de DH)	82
	Nombre	90
	Crédits concernés (en milliers de DH)	53.748.091
	Nombre	52.176.690
	Crédits concernés (en milliers de DH)	2.085
	Nombre	2.383
	Crédits concernés (en milliers de DH)	85.742.969
	Nombre	75.873.284
	Crédits concernés (en milliers de DH)	316
	Nombre	266
	Crédits concernés (en milliers de DH)	1.857.726
		2.431.383

► **Transformations de postes budgétaires :**

		2009	2010
Arrêtés de transformation de postes vacants	Nombre de visas	256	259
	Effectif concerné	8.882	8.650

► **Titularisation du personnel occasionnel :**

La loi de finances pour l'année 2010 a prévu dans son article 21 la création de 4.000 postes budgétaires destinés à la titularisation du personnel occasionnel. La répartition de ces postes budgétaires a fait l'objet de la circulaire de Monsieur le Premier Ministre n° 11/2010 du 26 octobre 2010.

PARTIE III

PREPARATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2011:

Consolidation des bases d'une croissance forte et durable
et renforcement de la cohésion sociale

I Hypothèses et orientations de la loi de Finances 2011

1. Hypothèses du cadre macro économique de la loi de finances 2011

L'élaboration du cadre macro-économique de la loi de finances (L.F) 2011 a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes:

Taux de croissance du PIB (en %)	5
Taux d'inflation (en %)	2
Cours moyen du baril de pétrole brut (en \$/baril)	75
Cours moyen du gaz liquide (en \$/tonne)	600
Taux de change (\$/DH)	8,5

2. Cadre référentiel de la L.F 2011

La loi de Finances 2011 a été élaborée à la lumière d'un cadre de référence constitué essentiellement par :

► Les Discours de Sa Majesté le Roi prononcés à l'occasion de la Fête du Trône et de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple. Dans ces discours, Sa Majesté le Roi a mis l'accent notamment sur le parachèvement de la construction d'un modèle de développement et de démocratie spécifiquement marocain basé sur la croissance économique et la solidarité sociale et mettant le citoyen au cœur du processus de développement par le renforcement de l'emploi et l'amélioration des conditions de vie;

► Les déclarations gouvernementales devant le Parlement dont les priorités portent essentiellement sur la mise en œuvre des réformes sectorielles et structurelles, la poursuite de la politique des grands chantiers, le renforcement de l'attractivité du pays, l'encouragement des entreprises et des initiatives privées, l'adoption de stratégies spécifiques pour la promotion de secteurs prometteurs et dans la mise en place des conditions d'un développement humain durable à travers le renforcement des secteurs sociaux, la lutte contre la pauvreté et la précarité et la mise en œuvre d'une politique de proximité dans le cadre d'un pacte social.

3. Orientations de la LF 2011

Les principales orientations de la loi de finances 2011 sont structurées autour des trois axes prioritaires suivants :

3.1. Consolidation des bases d'une croissance forte et durable

➔ Renforcement des investissements publics :

L'effort d'investissement global du secteur public dans toutes ses composantes, à savoir le Budget Général de l'Etat, les Comptes Spéciaux du Trésor, les SEGMA, les Collectivités Locales et les Entreprises et Etablissements Publics se chiffre à 167,30 milliards de dirhams, en hausse de 5 milliards de dirhams par rapport à 2010 dont :

► 47,7 milliards de dirhams pour le Budget Général de l'Etat, les Comptes Spéciaux du Trésor et les SEGMA en neutralisant les transferts ;

► 107,6 milliards de dirhams pour les Entreprises et Etablissements Publics, et

► 12 milliards de dirhams pour les Collectivités Locales.

Cet effort consacre la poursuite, à un rythme accéléré, de la politique des grands chantiers se rapportant notamment au programme autoroutier et routier, la réalisation des infrastructures ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, le désenclavement du monde rural. L'investissement public concerne également le programme de construction de barrages, de centrales électriques, des réseaux d'adduction d'eau potable, des réseaux d'irrigation ainsi que d'autres infrastructures dans les domaines de l'enseignement et de la formation, de la santé, des équipements administratifs,etc.

L'investissement public portera également sur la création de pôles de développement intégré visant à assurer la valorisation des potentialités

des régions concernées et à renforcer leur attractivité à l'égard des investissements privés.

➔ Promotion des investissements privés :

Parallèlement à l'intensification des efforts de l'Etat en matière d'investissement, la politique gouvernementale vise à faire du secteur privé un acteur essentiel dans le processus de création de richesses et d'emplois.

A ce titre, les pouvoirs publics s'attachent à renforcer l'attractivité du pays à l'égard des capitaux et des investissements privés nationaux et étrangers et à renforcer la compétitivité du tissu productif national. Cette attractivité, ne manquera pas de se renforcer davantage du fait de la poursuite du processus d'adaptation du cadre juridique et institutionnel régissant le secteur, de mise en place des moyens de financement nécessaire et de renforcement des structures d'accueil.

Ainsi, concernant la mobilisation des financements et des investissements extérieurs, la loi de finances 2011 a prévu un nouveau mécanisme de dimension stratégique consistant dans la création d'un fonds national de soutien à l'investissement alimenté par 50% des recettes provenant de l'ouverture ou de la cession de part du capital des établissements publics.

Il a été, par ailleurs, procédé à la création de la place financière « Casablanca Finances City » en vue d'accompagner les investisseurs et de développer de nouveaux métiers financiers. De plus, la loi de finances 2011 prévoit des mesures incitatives portant sur l'encouragement de l'épargne notamment l'exonération d'impôt pour les bénéfices réalisés dans le cadre des plans d'épargne logement, d'épargne éducation et d'épargne actions. Des mesures ont été également prises pour encourager les opérateurs privés, plus précisément ceux opérant dans le domaine des exportations, à intensifier leurs efforts en direction des marchés africains, afin de renforcer la position de notre pays au sein de ces marchés, de tirer profit du rythme de croissance encourageant au niveau africain, de

diversifier nos partenariats économiques et d'assurer de nouveaux débouchés pour nos exportations.

➔ Soutien de la consommation :

Le soutien de la consommation intérieure est assuré à travers la préservation du pouvoir d'achat et l'encouragement de la création des emplois.

■ Préservation du pouvoir d'achat : Le renforcement du pouvoir d'achat des citoyens est assuré notamment à travers la réduction de la pression fiscale sur le revenu et l'augmentation des salaires, correspondant à la mobilisation de plus de 18,6 milliards de dirhams.

A ce titre, la masse salariale de la Fonction Publique est passée de 66,7 milliards de dirhams en 2007 à 80,5 milliards de dirhams en 2010 pour s'élever à plus de 86 milliards de dirhams en 2011, soit une augmentation globale de près de 20 milliards de dirhams, ce qui a contribué, concurremment avec d'autres mesures, notamment la réforme fiscale, à relever le niveau moyen par habitant de 6,3% par an entre les années 2007 et 2010.

Le Gouvernement s'est également attaché à renforcer le pouvoir d'achat des citoyens par l'affectation de près de 90 milliards de dirhams à la compensation au titre de la période 2007-2010 pour soutenir les prix des produits de base tout en veillant à la maîtrise du taux d'inflation maintenu sous le seuil de 2%.

Ainsi, la consommation des ménages demeure une composante essentielle de la demande intérieure puisqu'elle connaîtra une hausse de 7,2% en 2010, dépassant ainsi l'accroissement connu en 2009, soit 4,7 %.

■ Encouragement de la création d'emplois : Les programmes spécifiques mis en place pour la promotion de l'emploi ont donné des résultats encourageants :

- le programme Idmaj a concerné 53 000 bénéficiaires contre 42 000 prévus;

- le programme Taâhil a bénéficié à plus de 14 000 jeunes qui ont suivi un cycle de formation devant faciliter leur insertion dans le marché du travail ;
- le programme Moukawalati, destiné à développer les capacités entrepreneuriales des jeunes promoteurs par un accompagnement à la création et à la gestion de leurs propres entreprises a permis la création de 2300 petites entreprises. La Vision 2009-2012 dans ce domaine se propose d'assurer l'insertion de 230 000 demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, la Loi de Finances 2011 a prévu la création de 18 802 nouveaux postes budgétaires au sein de la Fonction Publique, chiffre qui traduit l'effort financier considérable déployé dans ce domaine, en phase avec la nécessité d'accompagner les stratégies sectorielles menées par le Gouvernement et les besoins urgents de certains départements.

➔ Promotion des exportations :

Dans le cadre des travaux du Comité de Veille Stratégique mis en place par le Gouvernement, un dispositif anticrise a été mis en place pour assurer le suivi régulier de l'évolution de l'activité des secteurs concernés, mettre en œuvre les mesures convenues et évaluer leur impact effectif.

Les mesures préconisées par le Comité de Veille Stratégique en faveur des secteurs exportateurs affectés par la crise économique internationale, à savoir les secteurs du textile cuir, des équipements automobiles et électroniques se résument comme suit :

- Mesures d'ordre social visant la préservation de l'emploi à travers la prise en charge par l'Etat des cotisations patronales dues par les entreprises relevant des secteurs concernés ;
- Mesures d'ordre financier visant la trésorerie des entreprises touchées par la mise en place de formules de garantie du financement de leurs besoins en fonds de roulement et l'octroi de moratoires pour le service de leur dette ;

- Mesures d'ordre commercial consistant à offrir des conditions préférentielles aux entreprises exportatrices pour l'accès à l'assurance export ainsi qu'un appui financier pour accompagner ces entreprises dans leurs efforts de diversification de leurs débouchés et dans leurs campagnes de communication ;
- Mesures relatives à la formation pour aider les entreprises à sauvegarder leurs ressources humaines et à renforcer les compétences de leur encadrement, leur permettant ainsi de préserver leur position sur les marchés internationaux.

L'évaluation des mesures, à fin juin 2010, par type, se présente comme suit :

- Volet social : La CNSS a débloqué 505 millions de dirhams pour rembourser 444 entreprises ;
- Volet financier : La CCG a traité 131 dossiers, dont 93% relatifs au secteur du textile, correspondant à un montant agréé de 725 millions de dirhams ;
- Volet commercial : Depuis sa mise en place, 177 demandes de remboursement ont été déposées pour bénéficier du soutien de l'effort de diversification des marchés dont 125 entreprises appartenant au secteur du textile et cuir. Au 30/8/2010, les remboursements à ce titre effectués en 2009 et 2010 ont totalisé 27,8 millions de dirhams ;
- Volet formation : 163 certificats d'éligibilité ont été délivrés. Les entreprises du textile-habillement et cuir viennent en tête avec une part de 80% suivies par le secteur des équipements automobiles avec 18%.

Au titre de la loi de finances 2011, une dotation de 200 millions de dirhams, prélevée sur les disponibilités du Fonds de Promotion des Exportations, est consacrée à l'encouragement des opérateurs opérant dans le domaine des exportations, pour intensifier leurs efforts en direction des marchés africains.

Le Gouvernement a également pris des mesures concernant les procédures de change afin de soutenir le positionnement de nos investisseurs au niveau du continent africain, avec le relèvement du plafond de l'investissement exempté de l'autorisation de l'Office des Changes de 30 millions de dirhams à 100 millions de dirhams.

3.2. Préservation de la stabilité du cadre macro-économique

Le Gouvernement poursuit en 2011 ses efforts pour soutenir la croissance et l'investissement tout en veillant à préserver les équilibres financiers qui constituent une condition essentielle pour le confortement de nos acquis économiques et sociaux, la création d'opportunités d'emploi et la promotion du développement humain.

Ces équilibres sont tributaires, en grande partie, de la maîtrise des finances publiques à travers le maintien du déficit budgétaire à des niveaux soutenables et d'assurer l'orientation des ressources de l'Etat vers les dépenses d'investissement.

La Loi de Finances 2011 s'inscrit dans cette logique visant à dégager des marges de manœuvres à l'effet de maintenir l'effort d'investissement de l'Etat et ce, à travers la réduction des dépenses de fonctionnement de 10 % notamment celles afférentes aux télécommunications, au parc automobile, à l'organisation des cérémonies et aux études. Les principales mesures envisagées s'articulent autour de :

- ▀ la rationalisation de la gestion du parc automobile en favorisant notamment le recours à la location longue durée des véhicules utilitaires et du tourisme en plus de la mise en place de règles strictes d'utilisation du parc ;

- ▀ la réduction des dépenses afférentes à l'organisation de cérémonies ;
- ▀ la réduction des dépenses courantes (télécommunications, mobilier de bureau, matériel informatique,.....) ;
- ▀ l'application des mêmes règles de rationalité aux Etablissements Publics (parc auto, fonctionnement courant,.....) ;
- ▀ la rationalisation des subventions accordées aux EEP en les encourageant à développer leurs ressources propres et en régulant les déblocages des subventions en fonction de leur situation de trésorerie.

Dans ce cadre et compte tenu des hypothèses adoptées pour l'élaboration de la Loi de Finances 2011 (taux de croissance de 5%, taux d'inflation de 2%, prix moyen du baril de pétrole de 75 dollars, prix moyen du gaz liquide de 600 dollars la tonne et taux de change de 8,5 dirhams le dollar), le déficit budgétaire prévisionnel serait ramené à 3,5 % contre 4% en 2010.

3.3 Elargissement de l'accès des populations aux services et aux équipements de base

La Loi de Finances 2011 consacre la poursuite du soutien de la solidarité sociale, de l'enseignement utile, de la mise en œuvre optimale de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, de l'octroi d'une assistance directe au profit des couches nécessiteuses, de la promotion du monde rural, de l'amélioration de l'offre des soins, de la résorption des bidonvilles et de la facilitation de l'accès à l'habitat social et économique. L'objectif étant de mettre fin aux différentes formes de marginalisation et de pauvreté et de garantir la dignité du citoyen.

II Poursuite des réformes sectorielles et renforcement de la solidarité sociale

1. Mise en œuvre des stratégies sectorielles

1.1. Plan Maroc Vert

Le Plan Maroc Vert s'assigne des objectifs ambitieux à l'horizon 2020 consistant principalement dans :

- ▀ Le relèvement de la part du secteur agricole dans le PIB en portant la plus value du secteur à 174 milliards de dirhams ;
- ▀ La création de 1 500 000 postes de travail nouveaux et le doublement des revenus de la population rurale ;
- ▀ La multiplication par 3,5 des quantités exportées par les filières (agrumes, olives, et fruits) où le Maroc dispose d'avantages comparatifs, ce qui devrait porter ces exportations à 44 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2011, l'accent sera mis, sur la poursuite des efforts de l'Etat, à travers le Fonds de Développement Agricole, pour l'incitation de l'investissement privé notamment dans les filières de production à haut rendement, ainsi que sur la poursuite des travaux concernant la reconversion du mode d'irrigation en passant de l'irrigation de surface à l'irrigation localisée, sur une superficie de 38 000 ha, et le rattrapage des retards existants dans l'équipement des terres situées à l'aval des barrages sur une superficie estimée à 35 000 ha.

En outre, il est prévu la poursuite de la réalisation des chantiers relatifs aux deux agropoles de la Région de Meknès-Tafilalet et de la Région de l'Oriental ainsi qu'au lancement de la réalisation des nouveaux agropoles au niveau des Régions de Souss-Massa-Draa, de Tensift-El Haouz et Tadla-Azilal.

Concernant la mise à niveau solidaire du tissu productif, les efforts seront axés sur les opérations suivantes :

- ▀ La poursuite de la réalisation de 71 projets, portant sur la plantation d'arbres fruitiers sur une superficie de 18 000 ha;
- ▀ La construction et l'équipement de 18 unités pour la valorisation des produits végétaux;
- ▀ La mise en valeur de périmètres irrigués sur une superficie de 1 800 ha;
- ▀ La création de 12 regroupements d'éleveurs et la construction et l'équipement de 68 unités pour la valorisation des produits animaux.

Parallèlement, il sera procédé au lancement de travaux pour la réalisation de 91 projets axés sur la plantation d'arbres fruitiers sur une superficie de 15 000 ha, la construction et l'équipement de 45 unités de valorisation de produits végétaux, la création de 14 regroupements d'éleveurs et la mise en valeur de périmètres irrigués sur une superficie de 1 800 ha.

L'enveloppe d'investissement allouée au secteur agricole a été augmentée de 17,5 %, passant de **5,7 MMDH** en 2010 à **6,7 MMDH** en 2011.

1.2. Eau et assainissement

La stratégie adoptée par le Maroc dans le secteur de l'eau part d'une vision globale intégrée de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Elle vise à assurer la maîtrise de l'ensemble du processus de production, de distribution, d'utilisation et de réutilisation le cas échéant des eaux usées, dans un contexte marqué par la rareté des eaux douces, face à des besoins en augmentation constante.

La stratégie de l'eau vise d'une part à renforcer l'offre par la poursuite des efforts de mobilisation des eaux de surface et, d'autre part, à maîtriser la demande par la rationalisation de la consommation à travers la lutte contre toutes les formes de gaspillage.

Cette stratégie a été déclinée en plans d'action précis consistant notamment dans:

■ le Programme National d'Assainissement qui vise à porter le taux de raccordement au réseau d'assainissement urbain à 80 % à l'horizon 2020 ;

■ le Programme de valorisation des ressources en eau notamment des eaux à usage agricole qui représentent actuellement 80 % des eaux mobilisées. Dans ce cadre, il a été procédé au lancement du Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (PNEEI) en juin 2010 ;

■ le programme de mobilisation des eaux de surface par la poursuite à un rythme soutenu de la politique des barrages ;

■ le programme d'aménagement des bassins versants visant à réduire l'érosion des sols à l'amont des barrages afin de réduire leur envasement et sauvegarder ainsi leurs capacités de stockage des eaux ;

■ le programme de préservation des équipements hydrauliques pour maintenir la qualité de leurs services et prolonger leurs durées de vie ;

■ le programme de prévention et de lutte contre les risques d'inondation ;

Il convient de préciser à ce sujet que le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 62 % en 2004 à 89 % en 2009.

Au cours de l'année 2011, il sera procédé à la poursuite de la mise en œuvre de la politique de l'eau visant la protection et le renforcement des infrastructures concernant l'eau potable en milieu urbain, la généralisation de l'approvisionnement en eau potable du monde rural ainsi que le développement du secteur de l'assainissement liquide.

L'enveloppe d'investissement consacrée au secteur de l'eau et l'assainissement s'élève à 7 MMDH en 2011.

1.3. Environnement et gestion des risques majeurs

La politique environnementale se décline en trois axes principaux :

■ une approche territoriale dans le cadre d'une gestion solidaire des ressources naturelles mettant à contribution l'ensemble des régions, des provinces et des préfectures du Royaume ;

■ une approche partenariale sollicitant l'ensemble des acteurs économiques et les ONG ;

■ une approche programmatique matérialisée sous forme de projets d'intérêt primordial pour le pays tels que le Programme National d'Assainissement d'un coût total de 50 milliards de dirhams à l'horizon 2020, le Programme National des Déchets Ménagers d'un coût de 37 milliards de dirhams à l'horizon 2023.

Ces objectifs résident notamment dans :

- la résorption des grands déficits dans ce domaine et la mise en place d'un système de protection durable de l'environnement sous forme de Charte Nationale établie en concertation avec l'ensemble des acteurs ;
- la sauvegarde de la biodiversité et de la qualité du patrimoine naturel et historique ;
- le développement équilibré et l'amélioration de la qualité de la vie et des conditions sanitaires des citoyens.

Conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi contenues dans son dernier Discours du Trône, le Gouvernement s'attachera à traduire les grandes orientations concernant l'élaboration de la Charte Nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable dans un projet de loi cadre.

Les crédits d'investissement alloués au secteur de l'environnement au titre de l'année 2011 s'élèvent à 850 MDH.

1.4. Energie

La stratégie énergétique présentée à Sa Majesté le Roi le 2 Novembre 2009 s'assigne comme objectifs notamment:

■ la sécurité de l'approvisionnement du pays et la diversification des formes d'énergie;

- la généralisation de l'accès à l'énergie en milieux urbains et ruraux au meilleur coût;
- la protection de l'environnement en privilégiant le recours aux technologies énergétiques propres ;
- l'intégration du Maroc dans le système énergétique euro méditerranéen et la consolidation des bases d'une coopération régionale.

La promotion des énergies renouvelables est un axe prioritaire de la politique de promotion des mécanismes de développement propre conformément au Protocole de Kyoto relatif à la protection de l'environnement.

A l'horizon 2020, les besoins énergétiques du pays seront couverts à hauteur de 42 % par des sources d'énergie renouvelables, à savoir le solaire, l'éolien et l'hydraulique, à raison de 14 % pour chacun.

Les actions menées en matière d'efficacité énergétique visent à réduire la consommation d'énergie de 12 % en 2020 et de 15 % en 2030.

Un projet de loi a été élaboré pour donner une assise juridique à ces actions dont les objectifs consistent notamment à :

- augmenter l'efficacité dans la consommation des différentes formes d'énergie dans le but de réduire le poids de la facture énergétique sur l'économie nationale;
- intégrer les techniques de l'efficacité énergétique au niveau de toutes les activités sectorielles.

Par ailleurs et au cours de l'année 2011, il sera procédé à l'achèvement du Plan National d'Actions Prioritaires dans le domaine de l'électricité visant à relever la capacité de production de 4 000 MW. Il est également prévu la poursuite de la mise en œuvre de deux programmes ambitieux consistant dans le projet marocain d'énergie solaire de Ourzazate, Sebkhah Tah, Boujdor, Aïn Beni Mathar et Foum El Oued d'un coût de 70 milliards de dirhams et le projet d'énergie éolienne d'un coût de 16 milliards de dirhams

en vue de porter à l'horizon 2020 la participation des énergies renouvelables à 42 % de la production nationale d'électricité.

L'enveloppe d'investissement consacrée au secteur de l'énergie s'élève pour l'année 2011 à 7,8 MMDH.

1.5. Industrie

La politique industrielle du Gouvernement se déroule conformément à la stratégie du Pacte National d'Emergence Industrielle (PNEI) qui a pris la suite du programme Emergence.

Cette stratégie, qui implique la réalisation de plus de 50 milliards de dirhams d'investissements, vise la réduction du chômage par la création de 220 000 postes de travail à l'horizon 2015, l'amélioration de l'équilibre de la balance commerciale par le relèvement du chiffre d'affaires des exportations de 95 milliards de dirhams et l'augmentation de la valeur ajoutée du secteur industriel de 50 milliards de dirhams.

L'enveloppe consacrée au PNEI se chiffre à 12,4 milliards de dirhams dont 34% consacrés à la formation et à la mise à niveau des ressources humaines et 24 % à l'incitation à l'investissement.

Au titre de l'année 2011, il est prévu la poursuite de la réalisation des plates-formes industrielles intégrées, soit 11 unités sur les 16 programmées, outre la poursuite de la réalisation des zones d'activités industrielles. Il est également prévu l'achèvement des travaux de construction du complexe industriel Renault.

Dans le domaine des nouvelles technologies de la communication, il est prévu la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie « Maroc numérique » à travers les programmes « GENIE » et « INJAZ » ainsi que l'encouragement de l'utilisation des technologies de communication dans les petites et moyennes entreprises par le biais du soutien des entreprises travaillant dans ce domaine.

Le secteur de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies bénéficie d'une enveloppe d'investissement de **667 MDH** au titre de l'année 2011.

1.6. Phosphates

Afin de consolider sa position sur le marché international, l'OCP poursuit sa stratégie consistant à renforcer sa compétitivité par une réduction massive de ses coûts d'exploitation, à augmenter et à diversifier sa production par une politique dynamique d'investissement en partenariat avec des opérateurs de référence à l'échelle internationale pour sécuriser ses débouchés.

Les investissements programmés pour la période 2008-2012 sont estimés à 37 milliards de dirhams hors IDE et devraient permettre la création de 10 000 postes de travail.

Il y a lieu de signaler que l'OCP a inscrit le développement durable parmi ses axes d'action prioritaires. Il en est ainsi de sa politique en matière de traitement des eaux usées et de dessalement d'eau de mer, de la politique carbone par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de sa politique d'efficacité énergétique.

Bilan 2010:

Au cours des huit premiers mois de l'année 2010, les exportations du groupe OCP se sont élevées à **22,3 MMDH** contre **12,4 MMDH** à fin août 2009, soit une progression de **77 %**.

1.7. RAWAJ

Le plan RAWAJ vise la modernisation du secteur du commerce afin de remédier aux dysfonctionnements actuels en mettant l'accent sur la diversification des offres, l'amélioration du rapport qualité/prix et l'organisation des professionnels du secteur. Il s'agit de réaliser les principaux objectifs suivants:

- Tripler la valeur ajoutée créée par le secteur du commerce pour la porter à 180

milliards de dirhams, soit 15 % du PIB au lieu de 9,8 % en 2009 ;

- Créer 450 000 postes de travail directs;
- Mettre à niveau 1 000 souks ruraux;
- Changer la physionomie du secteur en portant celle des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) de 9 % à 30%.

Pour la modernisation du secteur du commerce, les efforts seront axés sur le commerce indépendant de proximité, la grande et moyenne distribution, le commerce en réseau et la franchise, les marchés de gros, les zones d'activité commerciale et les entreprises leaders outre diverses actions d'accompagnement.

1.8. Tourisme

Dans leurs grandes lignes, les objectifs de la Vision 2010 ont été quasiment atteints. Il convient de souligner en particulier les résultats encourageants constatés pour l'année 2009 malgré la conjoncture mondiale difficile : le nombre de touristes a augmenté de 8,4 % en moyenne pour atteindre 8,34 millions contre 4,38 millions en 2001 et les recettes réalisées se sont élevées à 52,8 milliards de dirhams contre 29, 2 milliards de dirhams en 2001.

Par ailleurs, la capacité litère globale est passée de 97.000 lits en 2001 à 164.612 lits en 2009, soit un accroissement annuel moyen de 6,8 %.

Les indicateurs du secteur ont continué à évoluer positivement durant la période Janvier-Août 2010 avec une augmentation de 9% des arrivées touristiques et de 4,4 % des recettes voyages qui ont atteint au cours de ladite période 37,7 milliards de dirhams.

Afin de consolider les résultats satisfaisants enregistrés au titre de la Vision 2010, le Gouvernement s'attachera, conformément aux Hautes Instructions Royales, à entamer la mise en œuvre de la Vision 2020 qui devrait conduire à des mutations qualitatives du secteur du tourisme propres à renforcer

l'attractivité de notre pays et à asseoir les bases d'un tourisme durable.

D'autre part, il sera procédé à la poursuite au cours de l'année 2011, du renforcement de la capacité d'accueil qui devrait atteindre 180.000 lits contre 97.000 lits en 2001, et ce à travers la poursuite de la réalisation du Plan Azur, du Plan Biladi pour le tourisme intérieur et du Plan Mada'in.

L'enveloppe d'investissement consacrée au secteur du tourisme s'élève à **396 MDH** en 2011.

1.9. Artisanat

La Vision 2015 pour l'Artisanat, lancée en Février 2007, se propose de mettre en place les conditions nécessaires pour assurer un développement harmonieux du secteur dans le cadre d'une approche volontariste.

Les objectifs chiffrés assignés à cette stratégie consistent essentiellement à:

- faire passer le volume de la production marocaine d'articles artisanaux à contenu culturel et artistique de moins de 11 milliards de dirhams en 2006 à plus de 24 milliards de dirhams en 2015 ;

- multiplier par dix le volume des exportations du secteur pour les faire passer de 700 millions de dirhams en 2006 à 7 milliards de dirhams en 2015;

- porter le volume des ventes sur place aux touristes de 1 700 millions de dirhams à 7 milliards de dirhams ;

- permettre la création de plus de 117 500 nouveaux postes de travail.

Le plan d'action mis en œuvre à cet effet, d'un coût global de 2.800 millions de dirhams, s'organise autour de trois axes principaux :

- la restructuration des petites et moyennes entreprises artisanales. Le nombre des PME devrait passer de 90 actuellement à 300 ;

- le relèvement du revenu des mono artisans en élargissant leur accès au financement

auprès du système bancaire ou du micro crédit ;

- la mise en œuvre de mesures à caractère horizontal destinées à favoriser la modernisation et la compétitivité du secteur, notamment la certification, la normalisation et la labellisation des produits.

Au titre de l'année 2011, il est prévu la poursuite de la réalisation des chantiers ouverts dans le cadre de la Vision 2015 relative au secteur de l'artisanat à travers le renforcement des infrastructures concernant les villages et les complexes d'artisanat, l'encouragement de l'émergence d'opérateurs de référence et l'intensification des efforts de promotion sur les plans national et international, outre le renforcement de la formation par la création de l'Institut Supérieur de l'Artisanat à Marrakech.

Les crédits d'investissements prévus au titre du secteur de l'artisanat pour l'année 2011, s'élèvent à **300 MDH**.

1.10. Logistique

La stratégie nationale de compétitivité logistique consiste en la rationalisation et la simplification de la gestion des flux de marchandises par la mise en place d'une chaîne adaptée pour le transport, le stockage, l'acheminement, la distribution interne et le transfert vers les points d'exportation des marchandises et des produits nationaux.

Les investissements nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie logistique sont estimés à 63 milliards de dirhams à l'horizon 2015 et 116 milliards de dirhams à l'horizon 2030, l'Etat prenant en charge le coût des infrastructures hors sites des zones, les équipements internes restant à la charge des investisseurs.

Cette nouvelle stratégie devrait permettre la création d'une valeur ajoutée supplémentaire directe de 3 à 5 points du PIB, soit 20 milliards de dirhams et 20 autres milliards de dirhams de valeur ajoutée indirecte.

Elle devrait également permettre de générer 36 000 emplois à l'horizon 2015 et 96 000 emplois à l'horizon 2030, outre la réduction des nuisances occasionnées par les émissions de gaz à effets de serre et par la congestion des villes et des routes.

Au cours de l'année 2011, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la «Stratégie Nationale Logistique» visant à renforcer la compétitivité logistique de l'économie nationale à travers la réduction des coûts de la logistique pour les ramener de 20 % du PIB actuellement à 15 % à l'horizon 2015.

L'enveloppe d'investissement mobilisée par les différents acteurs s'élève à **3 MMDH** pour l'année 2011.

1.11. Pêches maritimes

La Stratégie Halieutis adoptée lors d'une cérémonie présidée par Sa Majesté le Roi le 29 Septembre 2009 se propose d'atteindre à l'horizon 2020 les principaux objectifs chiffrés suivants :

- Multiplier par trois le PIB du secteur pour le porter de 8,3 milliards de dirhams en 2007 à près de 22 milliards de dirhams ;

- Ramener la part de l'informel dans le chiffre d'affaires du secteur de 50 % actuellement à 15 % ;

- Relever la consommation domestique du poisson de l'ordre de 10 kg actuellement à 16 kg par habitant et par an.

La mise œuvre de la stratégie se décline en trois axes majeurs :

- La pérennité de la ressource, l'adaptation des efforts de pêche pour permettre la reconstitution des stocks et la stabilisation du seuil de rentabilité des navires de pêche, l'amélioration de la connaissance scientifique et le développement de l'aquaculture.

- L'amélioration des performances du secteur à travers notamment le renforcement des infrastructures et des équipements de débarquement, la structuration et l'organisation du marché intérieur,

l'amélioration de l'accès des industriels aux matières premières et la création de pôles de compétitivité à travers le Royaume pour assurer une plus grande valorisation des produits ;

- La mise en place des instruments nécessaires pour assurer le succès de la nouvelle stratégie.

Au titre de l'année 2011, les actions seront poursuivies pour la mise en œuvre des programmes retenus dans le cadre de la stratégie Halieutis. Il s'agit notamment du renforcement des infrastructures par le biais de l'accélération du rythme de réalisation du pôle de compétitivité d'Agadir, l'achèvement de la réalisation des points de débarquement aménagés d'El Jadida, Inourane et Oued Laou et des villages de pêcheurs de Beddouza et Chemlala outre la conservation des ressources grâce à la mise en place d'un plan national pour le contrôle de la qualité des poissons et la limitation de la pêche non autorisée et non réglementaire.

Les crédits d'investissements affectés au secteur des pêches maritimes pour l'année 2011 s'élèvent à **680 MDH**.

2. Renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale

2.1. Economie sociale

Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'économie sociale 2010-2020 à travers les initiatives locales de l'économie sociale et solidaire, l'intensification des opérations de promotion et de commercialisation des produits du secteur à travers l'organisation des expositions régionales de commercialisation et le renforcement du système de formation et de recherche scientifique dans ce domaine.

2.2. Education - formation

Dans le cadre de la loi de finances 2011, le Gouvernement continue à soutenir le secteur de l'enseignement en lui affectant une enveloppe de l'ordre de 48 milliards de dirhams afin de permettre la poursuite de la

réalisation des programmes d'urgence retenus au titre de l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur.

Parallèlement à ces efforts, la réalisation du programme d'urgence concernant la formation professionnelle est poursuivie à travers la création et l'extension dans les différentes régions du Royaume de centres de formation par apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, des pêches maritimes et du tourisme outre l'accompagnement des besoins de formation liés au Pacte National d'Emergence Industrielle.

2.3. Santé

Le secteur de la santé bénéficie d'une attention particulière marquée par l'affectation à ce secteur d'une enveloppe de 11 milliards de dirhams pour lui permettre d'offrir des services de santé faciles d'accès, disponibles et de qualité, répartis de façon équilibrée sur le plan territorial. La priorité est accordée dans ce cadre aux régions sanitaires qui disposent de l'autonomie et des moyens d'action nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions.

2.4. Habitat

Dans le cadre de l'amélioration des offres d'habitat social et d'habitat destiné aux classes moyennes et leur mise en concordance avec le pouvoir d'achat des ménages ciblés, le Gouvernement s'attache dans le cadre de la loi de finances 2011 à poursuivre la réalisation de 63.860 unités dans le cadre du programme des logements d'un coût inférieur à 140.000 dirhams et l'extension de la garantie de l'Etat aux classes moyennes et aux marocains résidant à l'étranger.

Il est également prévu l'accélération de la réalisation du programme de résorption des bidonvilles et la poursuite de la réalisation des programmes des nouvelles villes de Cherafate dans la Région de Tanger-Tétouan et de Khyayta dans la Région de Chaouia-Ourdigha.

L'enveloppe budgétaire allouée au secteur de l'habitat s'élève à **3,1 MMDH** en 2011.

2.5. Développement humain

Concernant l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, la période 2008-2010 a été marquée par la réalisation de plus de 20.000 projets qui ont contribué à l'augmentation du revenu de plus de 4,8 millions bénéficiaires dans les régions les plus pauvres, en particulier dans les zones rurales. L'enveloppe financière totale mobilisée à cet effet s'est élevée à environ 4 milliards de dirhams.

Parallèlement à ces efforts, le Gouvernement a entamé la mise en œuvre de programmes de ciblage destinés aux couches les plus pauvres et les plus vulnérables à travers l'amélioration de l'accès aux soins de santé et la réduction de leurs coûts dans le cadre du Régime d'Assistance Médicale lancé dans une première phase dans la Région de Tadla Azilal dans l'attente de sa généralisation aux autres régions du Royaume.

Le Gouvernement a lancé le programme TAYSSIR consistant à fournir un soutien financier direct en faveur des ménages démunis sous condition de scolarisation de leurs enfants. Le nombre des bénéficiaires de ce programme s'est élevé à 300.000 au titre de l'année scolaire 2009-2010. Parallèlement, il a été procédé à la distribution de fournitures scolaires à 3,7 millions élèves, ainsi qu'à la distribution d'habits uniformes au profit de plus de 800.000 bénéficiaires.

2.6. Mise à niveau du monde rural

Considérant la priorité accordée au monde rural, le Gouvernement met en œuvre des politiques intégrées visant à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité, le renforcement des infrastructures, la généralisation de l'accès à l'électricité et à l'eau potable et le désenclavement des zones concernées. Les crédits alloués à cet effet se sont élevés à environ 50 milliards de dirhams sur la période 2008-2010.

Grâce à ces efforts, le taux d'accès du monde rural à l'eau potable devrait passer de 85% en 2007 à 91% en 2010, le taux d'électrification de 93% à 98% et le taux de désenclavement de 61% à 72% sur la même période.

Par ailleurs, et au titre de l'année 2011, une enveloppe de 20 milliards de dirhams a été réservée au monde rural et aux

zones montagneuses à l'effet d'accélérer l'achèvement des programmes destinés à élargir l'accès des populations rurales aux équipements et aux services de base, notamment l'enseignement, la santé, l'électrification, l'approvisionnement en eau potable et le raccordement au réseau routier et au réseau de communication

III Principales mesures contenues dans la loi de finances 2011

1. Mesures Douanières

1.1. Tarif des droits de douane :

► Consécration du droit d'importation de 2,5% comme le minimum à percevoir au titre du tarif des droits d'importation, prévu par l'article 4 de la loi de finances n°25-00 pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2000.

► Réduction des tarifs des droits d'importation pour répondre aux objectifs ci-après :

- La poursuite de la promotion des énergies renouvelables par la réduction du coût de leurs acquisitions en vue de s'inscrire dans une stratégie de développement durable. Cette stratégie est également soutenue par des mesures incitatives tarifaires accordées à certains articles répondant aux critères de l'efficacité énergétique et au respect de l'environnement;
- L'harmonisation et la cohérence de la tarification douanière afin de rétablir l'équité fiscale et dissuader les manœuvres frauduleuses qui visent à se soustraire au paiement des droits et taxes exigibles;
- La réduction du coût d'acquisition de certains produits alimentaires utilisés dans le régime sans gluten.

► Prorogation, jusqu'au 31 décembre 2012, du bénéfice du droit d'importation minimum de 2,5% accordé aux veaux. L'octroi de cet avantage est subordonné au respect de la procédure objet de la circulaire n° 5200/311 du 25 mars 2010.

1.2. Taxes intérieures de consommation:

► Soumission de toutes les huiles et préparations lubrifiantes, quelque soit leur teneur en huile de pétrole ou de minéraux bitumineux, à la TIC de 154 DH pour les 100 kilogrammes.

Toutefois, il est précisé que les huiles et préparations lubrifiantes, contenant moins de 70% en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux, utilisées pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières ne sont pas assujetties à la taxe intérieure de consommation.

1.3. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA):

► Soumission des ouvrages d'or ou de platine et des ouvrages d'argent à la TVA au taux respectivement de 5 dirhams par gramme (au lieu de 4 dirhams par gramme) et de 0,10 dirhams par gramme (au lieu de 0,05 dirhams par gramme);

► Soumission des veaux importés destinés à l'engraissement au taux de TVA de 10% pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Le bénéfice de ce taux est subordonné aux mêmes conditions que celles prévues pour l'octroi du droit d'importation minimum.

1.4. Mesures concernant le code des douanes et impôts indirects :

► Simplification de la procédure de création des bureaux de douane : l'article 28 du code des douanes prévoit, entre autres, que la

création ou la suppression d'un bureau de douane, situé à l'intérieur du rayon des douanes, nécessite au préalable l'avis du ministre chargé de l'intérieur. Cet avis n'est plus obligatoire et la création ou la suppression des bureaux et postes situés à l'intérieur du rayon des douanes se fera par l'adoption d'un arrêté du ministre chargé des finances ;

■ Amendement de l'article 70 de manière à fixer le montant de l'amende entre 30.000 dhs et 100.000 dhs avec suppression de la possibilité de réduire la durée de retrait, et ce en vue de renforcer les mesures répressives concernant la profession de transitaire ;

■ Modification de l'article 130 en vue d'autoriser la mise à la consommation d'une partie des marchandises, importées initialement sous le régime de l'entrepôt de stockage pour être placées sous l'un des régimes suspensifs de transformation pour l'exportation de produits compensateurs, sur la base des droits et taxes en vigueur à la date d'enregistrement de la déclaration en détail pour la consommation;

■ Harmonisation au niveau de la terminologie des dispositions de l'article 142 avec celles de l'article 150 du code des douanes : l'expression « franchise desdits droits et taxes en faveur de marchandises » est remplacée par « apure un compte d'admission temporaire pour perfectionnement actif de marchandises » ;

■ Extension du bénéfice du régime de l'exportation temporaire pour perfectionnement passif aux marchandises importées sous d'autres régimes économiques en douane (Article 152) ;

■ Régime de la transformation sous douane (articles 163 ter et 163 quater) : modification de l'article 163 quater à l'effet d'instituer le principe de la cession des marchandises placées sous le régime de la transformation sous douane et de la sous-traitance dans le cadre du même régime et ce, compte tenu de l'importance de cette activité dans l'économie nationale ;

■ Harmonisation des dispositions de l'article 278 du code de la douane qui traite de la

cession des marchandises saisies devenues propriété de l'administration et qui ne précise pas si le prix de cession doit englober également les droits et taxes dus du code des douanes avec celles de l'article 108, et de l'article 108 qui prévoit, notamment, que les marchandises abandonnées en douane sont cédées droits et taxes compris dans le prix de cession ;

■ Introduction de modification au niveau du deuxième alinéa de l'article 293 du code des douanes visant l'aggravation des sanctions réprimant :

- le refus de communication des informations aux agents de l'administration, en fixant le montant de l'amende entre 30.000 et 60.000 dhs au lieu de 2.000 et 20.000 dhs ;
- l'exercice de la profession de transitaire en douane sans l'obtention d'un agrément, en fixant le montant de l'amende entre 80.000 et 100.000 dhs au lieu de 2.000 et 20.000 dhs;
- les infractions visées aux 5°, 6°, 8° et 9° de l'article 294 du code des douanes, en fixant le montant de l'amende entre 3.000 à 30.000 dhs au lieu de 2.000 à 20.000 dhs.

■ Augmentation du montant de l'astreinte prévue à l'article 301 du code des douanes de 100 à 500 DH par jour de retard et ce, pour dissuader les personnes récalcitrantes à communiquer à l'administration les livres, répertoires, pièces ou documents...etc. et, d'autre part, à introduire le principe de la force majeure pouvant empêcher la communication des informations demandées.

2. Mesures fiscales

Les mesures fiscales prévues dans le cadre de la loi de finances 2011 s'articulent autour de cinq axes suivants :

2.1 Amélioration du climat des affaires en vue d'encourager le secteur privé, tout en donnant une importance particulière aux P.M.E

■ Encouragement de l'épargne par l'exonération des revenus et profits de

capitaux mobiliers réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne en actions (P.E.A.), d'un plan d'épargne logement (P.E.L.), et d'un plan d'épargne éducation (P.E.E.) ;

■ Exonération des organismes de placement en capital risque (O.P.C.R.) sans conditions pour encourager le financement des P.M.E. et renforcer leur assise financière ;

■ Prorogation de l'exonération des opérations effectuées par les associations de micro-crédit jusqu'au 31/12/2011 ;

■ Institution d'une taxation réduite de 15% applicable aux entreprises passibles de l'I.S. et qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 3.000.000 DH hors T.V.A. ;

■ Encouragement en faveur des contribuables nouvellement identifiés et qui exerçaient des activités dans le secteur informel pour leur permettre de s'intégrer dans le tissu économique ;

■ Clarification de la définition de la notion de début d'activité, en vue d'améliorer la période d'exonération de la T.V.A. relative aux biens d'investissements ;

■ Clarification de la notion d'inscription en compte pour l'application de la retenue à la source, en précisant que cette notion s'entend de l'inscription en comptes courants d'associés, comptes courants bancaires ou comptes courants convenus par écrit entre les parties ;

■ Clarification des dispositions relatives à la transformation d'un établissement public en société anonyme, en précisant que c'est le bilan « d'ouverture » du premier exercice comptable de la société qui doit être identique au bilan de « clôture » du dernier exercice comptable de l'établissement public ;

■ Légalisation de la compensation comme mode de règlement régulier sur le plan fiscal pour les factures dont le montant dépasse 10 000 DH ;

■ Harmonisation des dispositions relatives à l'obligation de déclaration des sociétés distributrices des produits soumis à la retenue à la source pour préciser que l'obligation de déclaration incombe uniquement à la société

débitrice qui verse, met à la disposition ou inscrit en compte les produits perçus par les personnes non résidentes ;

■ Exonération de certains contrats de capitalisation de la taxe sur les contrats d'assurance, au lieu de l'application du taux de 3,5%, en harmonisation avec les mesures incitatives prévues en matière d'impôt sur le revenu pour l'encouragement du P.E.A., P.E.E et P.E.L. ;

■ Amélioration du régime de transformation des personnes physiques en sociétés.

2.2 Accroissement de l'attractivité et de la compétitivité de l'économie nationale

■ Institution d'un régime fiscal incitatif en matière d'I.S. et d'I.R. en faveur des sociétés ayant le statut « Casablanca Finance City », ainsi qu'à leurs salariés ;

■ Réduction du taux applicable aux revenus de capitaux mobiliers de source étrangère de 30 à 15% ;

■ Octroi d'avantages fiscaux aux sociétés de gestion des résidences immobilières de promotion touristique, au même titre que les établissements hôteliers ;

■ Encouragement des sociétés à augmenter leur capital par la prorogation du délai du bénéfice de la réduction de 20% en matière d'I.S. jusqu'au 31 décembre 2012 ;

■ Maintien des avantages accordés en matière d'I.S., d'I.R., de T.V.A. et de D.E., aux promoteurs immobiliers qui construisent des campus, résidences et cités universitaires avec réduction du nombre des chambres à 50 ;

■ Suppression de la retenue à la source sur les redevances payées en contrepartie des opérations d'affrètement, de location et de maintenance d'aéronefs utilisés pour le transport international ;

■ Application du 1er janvier au 31 décembre 2011, du taux réduit de 10% en matière de T.V.A. pour les opérations d'importation de veaux destinés à l'engraissement, en harmonisation avec les droits de douane.

2.3 Amélioration des relations entre les contribuables et l'administration

- ▀ Institution d'un traitement préférentiel en faveur des entreprises catégorisées ;
- ▀ Instauration de la vérification ponctuelle, en vue d'un contrôle fiscal plus efficient, tout en sauvegardant les droits et garanties des contribuables ;
- ▀ Instauration des mêmes délais prévus pour la Commission Nationale de Recours Fiscal (C.N.R.F.) au niveau de la procédure de recours devant les Commissions Locales de Taxation (CLT) ;
- ▀ Harmonisation et unification de la date de départ du délai de recours judiciaire, en prenant comme point de départ du délai d'introduction d'un recours judiciaire suite au contrôle fiscal la date de la notification de la décision définitive soit des C.L.T. soit de la C.N.R.F. ;
- ▀ Institution d'une charte des contribuables à joindre avec l'avis de vérification et permettant à ceux-ci de connaître leurs droits et obligations en matière de contrôle fiscal ;
- ▀ Accomplissement de la formalité de l'enregistrement en ligne dans le cadre de la poursuite de la modernisation du système fiscal, la simplification et l'accélération de la formalité de l'enregistrement des actes ;
- ▀ Harmonisation de la procédure de notification des décisions de la C.L.T. avec celle de la C.N.R.F.

2.4 Mesures sociales

- ▀ Prorogation des dispositions relatives à l'exonération de l'indemnité de stage jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- ▀ Réduction des droits d'enregistrement pour les titres consécutifs de propriété des immeubles de 6 à 3% ;
- ▀ Exonération des droits de timbre pour les passeports délivrés aux enfants des R.M.E. ayant moins de 18 ans.

2.5 Autres Mesures

- ▀ Exonération de l'imprimerie officielle du Royaume de l'I.S du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ;
- ▀ Relèvement du tarif appliqué en matière de T.V.A. aux opérations de livraison et de vente de l'or, de platine et d'argent (de 4 à 5 DH pour le gramme d'or et de platine et de 0,05 à 0,10 pour le gramme d'argent).

3. Mesures diverses

- ▀ Création du Fonds d'entraide familiale destiné à soutenir les mères divorcées démunies et leurs enfants. Le financement des dépenses dudit Fonds est assuré par l'affectation de 20 % du produit des taxes judiciaires ;
- ▀ Création du Fonds de soutien des investissements destiné à développer les programmes d'investissement dans le cadre des stratégies régionales et des projets régionaux. Les sources de financement dudit Fonds sont constituées de 50 % du produit de cession au secteur privé des participations dans les établissements définis à l'article premier de la loi n°39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé ;
- ▀ Création de 18.802 emplois dans la fonction publique ;
- ▀ Titularisation de la totalité du personnel occasionnel et permanent de l'Etat sans condition d'ancienneté ;
- ▀ Suppression des postes vacants non utilisés au 30 juin 2011 et ceux qui deviendront vacants au 31 décembre de chaque année à l'exception toutefois des postes réservés au personnel de la Cour Royale, aux membres du gouvernement, aux membres des cabinets des membres du gouvernement, aux emplois supérieurs nommés par dahir et aux chargés d'études ;
- ▀ Erection de 11 centres hospitaliers provinciaux en services de l'Etat gérés de manière autonome.

IV Données chiffrées de la loi de finances 2011

Les données chiffrées de la loi de finances pour l'année 2011 comparativement à celles de la loi de finances 2010 sont présentées ci-après:

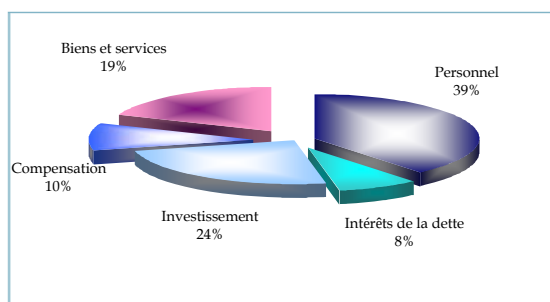
Charges et ressources

a. Charges:

Le montant total des charges s'établit en 2011 à 293.033.139.000 dirhams contre 277.005.069.000 dirhams en 2010, soit une augmentation de 16.028.070.000 dirhams ou 5,79%. La ventilation des charges et leur évolution se présentent comme suit :

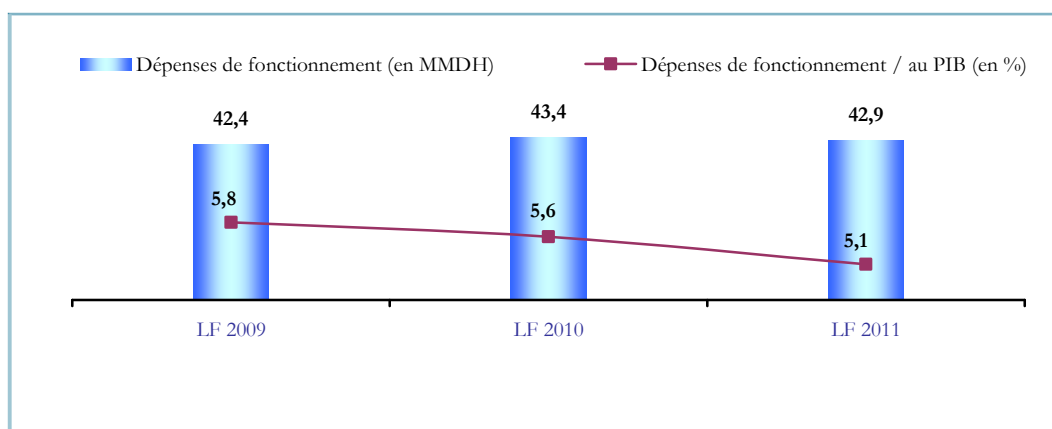
Désignation	2010	2011	En Milliers de DH	
			absolue	Variation (%)
Budget Général	228.935.669	242.386.802	13.451.133	5,88
Budget des SEGMA	2.304.957	2.457.296	152.339	6,61
Dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor	45.764.443	48.189.041	2.424.598	5,30
TOTAL	277.005.069	293.033.139	16.028.070	5,79%

Structure des charges du Budget Général (hors amortissement de la dette) au titre de la loi de Finances 2011

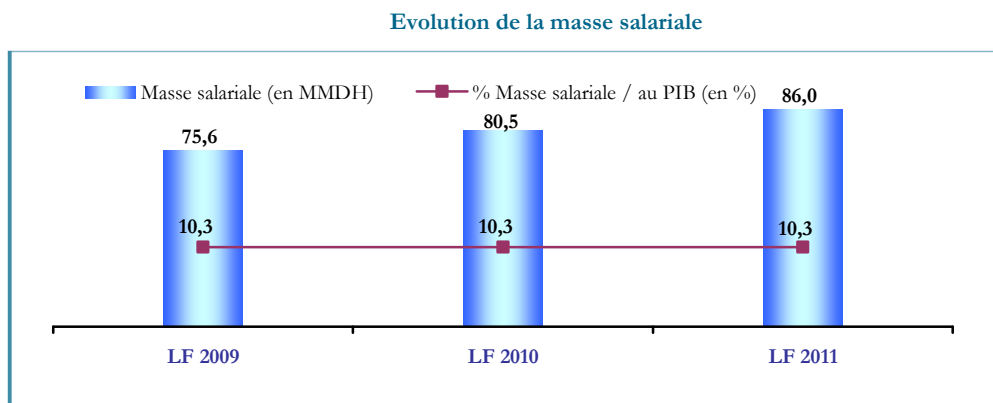


Les dépenses de fonctionnement (hors personnel et compensation) prévues par la loi de finances 2011 se sont élevées à 42,9 MMDH (5,1% du PIB) contre 43,4 MMDH en 2010 (5,6% du PIB) confirmant ainsi la continuité de la maîtrise de ces dépenses.

Evolution des dépenses de fonctionnement (hors personnel et compensation)



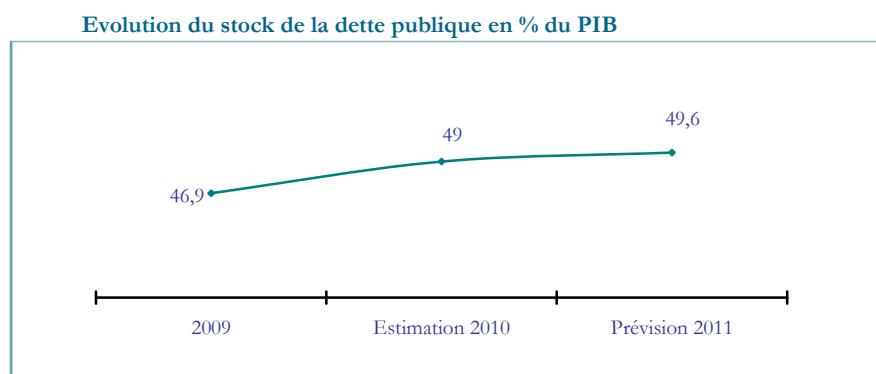
Il convient de souligner à ce niveau la stabilisation de la masse salariale autour de 10,3% du PIB comme le montre le graphique suivant:



Concernant les dépenses de la dette, elles se sont élevées à 36.534 MDH en 2011 réparties comme suit :

Désignation	LF 2011 (en MDH)	Variation / LF 2010	
		Absolue (en MDH)	En %
Dette extérieure	7.394	429	6,16
Dette intérieure	29.140	-2.133	-6,82
Total	36.534	-1.704	-4,46

Le stock de la dette publique par rapport au PIB est de 49,6% du PIB:



b. Ressources :

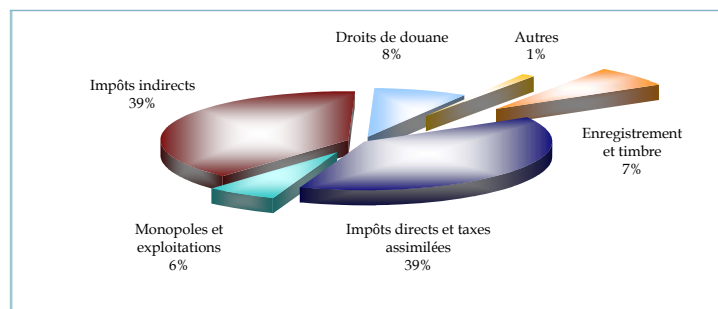
Le montant total des ressources s'établit à 280.905.138.000 dirhams contre 264.093.994.000 dirhams en 2010, soit une augmentation de 16.811.144.000 dirhams ou 6,37%.

Les graphiques ci-après illustrent la structure des ressources pour l'année 2011 :

En Milliers de DH

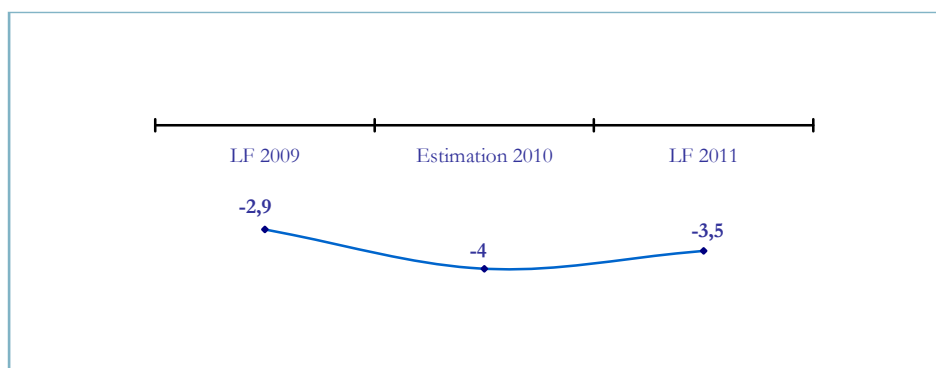
Désignation	2010	2011	Variation (%)
Budget Général	216 065 088	226 523 108	4,84
SEGMA	2 304 957	2 457 296	6,61
CST	45 723 949	51 924 734	13,56
TOTAL	264 093 994	280 905 138	6,36

**Structure des ressources du budget général (hors emprunts et dons)
au titre de la LF 2011**



Le déficit budgétaire prévu au titre de l'exercice 2011, et qui s'élève à 3,5%, s'explique essentiellement par l'intensification de l'investissement public en vue de soutenir la croissance et accompagner les réformes engagées par notre pays.

Évolution du déficit budgétaire en % du PIB



PARTIE IV

AMELIORATION DE LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS EXTERIEURS

La présente partie du rapport d'activité fait le point des engagements conclus et des tirages effectués au cours de l'année 2010, au titre des financements gérés par la Direction du Budget, de même qu'elle présente les perspectives dans lesquelles doit s'inscrire l'activité future de la Direction dans ce domaine.

I Bilan des réalisations au titre de l'année 2010

1. Accords de prêts et de dons conclus en 2010

Vingt-six accords de prêts et de dons ont été conclus en 2010 pour le financement de diverses actions ou projets, totalisant un montant d'engagements équivalent à 7.881,05 MDH (contre 9.139,38 MDH en 2009, soit une baisse de 14%), dont 6.080,56 MDH (77% du total) d'origine multilatérale ou régionale et 1.800,49 MDH (23% du total) d'origine bilatérale.

Le tableau ci-après présente, par bailleur de fonds, les accords de prêts et de dons conclus en 2010 :

Baillleurs de fonds	Prêts en MDH	Dons en MDH	Total 2010		Total 2009 en MDH	Variation %
			MDH	%		
UE	0,00	2081,86	2081,86	26,42	2 531,45	-17,76
BIRD	1871,36	32,92	1904,28	24,16	1 129,50	68,60
BAD	1717,29	8,42	1725,71	21,90	862,86	100
Fonds Arabes	560,00	8,70	568,70	7,22	1 093,22	-7,98
FADES	360,00	8,70	368,70	4,68	421,64	-12,56
FKDEA	0,00	0,00	0,00	0,00	403,28	-100
FSD	200,00	0,00	200,00	2,54	137,95	44,98
F.Abou Dhabi	0,00	0,00	0,00	0,00	130,37	-100
BEI	0,00	0,00	0,00	0,00	2 259,80	-100
F.OPEP	0,00	0,00	0,00	0,00	69,11	-100
FNUAP	0,00	0,00	0,00	0,00	4,64	-100
FIDA	0,00	0,00	0,00	0,00	1,69	-100
BID	0,00	0,00	0,00	0,00	8,19	-100
Bilatéral (sauf Fonds Arabes)	1386,13	214,36	1600,49	20,30	1 178,92	35,76
Japon	774,33	57,60	831,93	10,56	0,00	-
France	611,80	11,16	622,96	7,90	1019,38	-38,89
Espagne	0,00	0,00	0,00	0,00	159,54	-100,00
Belgique	0,00	145,60	145,60	1,84	0,00	-
Total	5534,79	2346,26	7881,05	100,00	9 139,38	-13,77

► L'Union Européenne constitue pour l'année 2010 la principale source des financements

engagés en contribuant par 185,7 M€ (2.081,86 MDH), soit 26% du total des financements mobilisés.

- 38% de ce montant (783,02 MDH) a été mobilisé au titre du programme d'appui à la politique sectorielle agricole qui représente à lui seul 10% du total des financements mobilisés ;
- 32% (676,72 MDH) a été mobilisé au profit de l'appui au programme national d'assainissement (PNA) ;
- 30% (614,3 MDH) a été mobilisé au profit du programme de désenclavement des populations isolées (8% du total des financements mobilisés).

■ La Banque Mondiale (BIRD) participe par 172,48 M€ (1.904,28 MDH), soit 24% du total des financements mobilisés contre 1.129,5 MDH en 2009, soit une forte hausse de 69%.

- 43% de ce montant (813,16 MDH) a été mobilisé au titre du quatrième prêt de politique de développement pour la réforme de l'administration publique au Maroc ;
- 30% (569,97 MDH) a été mobilisé au profit du projet de modernisation de l'agriculture irriguée dans le bassin de Oum Er Rabia ;
- 26% (488,23 MDH) a été mobilisé au profit du programme d'urgence du secteur de l'éducation nationale.

■ la Banque Africaine de Développement (BAD) participe par 154,34 M€ (1.725,71 MDH) (22% du total des financements mobilisés) contre 862,86 MDH en 2009, soit une forte hausse de 100%. Presque la totalité de ces financements (1.717,29 MDH) a été mobilisée sous forme de deux prêts au profit du programme d'appui à la réforme de l'administration publique (phase IV) pour un montant de 100 M€, soit 1.114,40 MDH et au profit du projet d'appui au programme national d'économie d'eau d'irrigation pour un montant de 53,59 M€, soit 602,89 MDH.

■ Le Japon participe par 9.095 M¥ (831,93 MDH), soit 11% du total des financements mobilisés. Ces financements ont été mobilisés sous forme de :

- Un accord de prêt de 8.455 M¥ (774.33 MDH) destiné à financer le projet de

construction de la Rcade Méditerranéenne II ;

- Un accord de don de 640 M¥ (57,60 MDH) finançant le projet "Promotion de l'énergie propre par système solaire photovoltaïque".

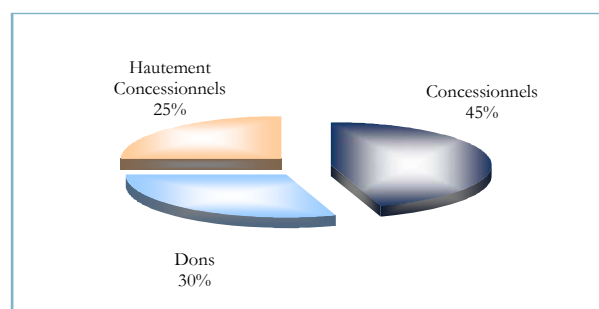
■ L'Agence Française de Développement (AFD) contribue à hauteur de 56 M€ (622,96 MDH), soit 8% du total des financements mobilisés contre 1.019,38 MDH en 2009, soit une baisse de 39%.

■ Les deux fonds Arabes le FADES et le FSD ont participé par respectivement 368,70 MDH et 200 MDH, soit respectivement 5% et 3% du total des financements mobilisés.

En terme de concessionnalité, les engagements de 2010 se répartissent comme suit :

- 3.588,65 MDH (45% du total) correspondent à des prêts à des conditions concessionnelles (BIRD, BAD) ;
- 1.946,13 MDH (25% du total) correspondent à des crédits à des conditions hautement concessionnelles (Japon, AFD, FADES et FSD) ;
- 2.346,26 MDH (30% du total) correspondent à des dons.

Répartition des engagements mobilisés en 2010 par degré de concessionnalité



Par nature d'affectation, les financements mobilisés mentionnés ci-dessus, se composent comme suit:

	en MDH	en %
Les programmes de réformes	4.877,63	62,00
Les projets d'investissement	3.003,42	38,00
Total	7.881,05	100,00

1.1. Programmes de réformes

Les financements au titre des programmes de réformes ont profité notamment :

■ À la réforme de l'administration publique pour un montant de 173,7 M€ soit 1.927,56 MDH (40% du total mobilisé au titre des programmes de réformes), provenant de deux prêts consentis respectivement par la Banque Africaine de Développement pour un montant de 100 M€ (1.114,40 MDH) et par la Banque Mondiale pour un montant de 73,7 M€ (813,16 MDH) ;

■ Au programme national d'assainissement (PNA) pour un montant global de 60 M€ (676,72 MDH), soit 14% du total mobilisé au titre des programmes de réformes, financé par l'Union Européenne d'un montant de 50 M€ (565 MDH) auquel s'ajouterait un montant de 10 M€ (111,72 MDH) au titre de la Facilité d'Investissement et de Voisinage ;

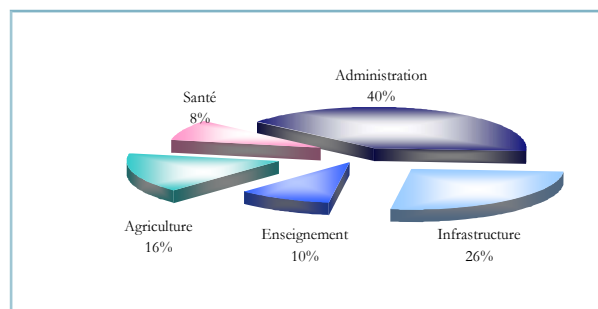
■ Au programme d'appui à la politique sectorielle agricole, provenant d'un don financé par l'Union Européenne pour un montant de 70 M€ (783,02 MDH) ;

■ Au programme de désenclavement des populations isolées financé par l'Union Européenne à hauteur de 55 M€ (614,30 MDH) ;

■ Au programme d'urgence du secteur de l'éducation nationale pour un montant de 44,2 M€ (488,23 MDH), soit 10% du total mobilisé au titre des programmes de réformes, provenant d'un accord de prêt consenti par la Banque Mondiale (BIRD) ;

■ Au programme d'appui à la régionalisation, à la déconcentration et au renforcement des soins de santé primaires (REDRESS-P) pour l'équivalent de 35 M€ soit 387,8 MDH (8% du total mobilisé au titre des programmes de réformes), financé par l'Agence Française de Développement sous forme d'un accord de prêt.

Répartition des ressources mobilisées en 2010 au titre des programmes de réformes



1.2. Projets d'investissement

Les financements au titre des projets d'investissement ont profité notamment à :

■ Des projets relevant du secteur de l'agriculture totalisant un montant global de 1.278,26 MDH, soit 42% du total mobilisé au titre des projets d'investissement. Ces projets concernent :

- Le projet d'appui au programme national d'économie d'eau d'irrigation financé par la BAD sous forme d'un accord de prêt d'un montant de 53,59 M€ (602,89 MDH) ;
- Le projet de modernisation de l'agriculture irriguée dans le bassin de Oum Er Rabia financé par la Banque Mondiale sous forme d'un accord de prêt d'un montant de 51,6 M€ (569,97 MDH) ;
- Trois accords de dons totalisant 105,4 MDH dont 89,6 MDH a été assuré par la Belgique au titre du projet « Développement de la filière des amandiers dans la région de l'Orient ».

■ Deux projets relevant du secteur de l'infrastructure concernant la construction de la Rcade Méditerranéenne II dont le financement est assuré par le Japon avec un montant de 774,33 MDH et la construction du barrage Dar Khroufa à hauteur de 360 MDH financée par le FADES ;

■ Un projet de création de centres de formation professionnelle dans le secteur automobile financé par l'AFD avec une enveloppe de 224 MDH ;

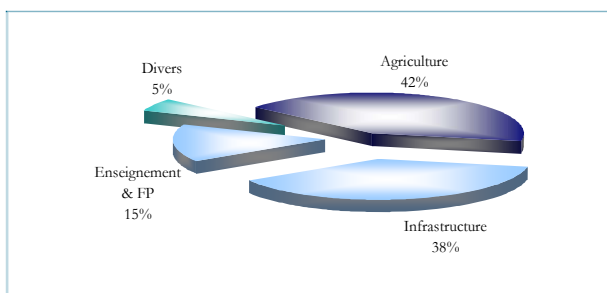
■ Un projet de construction et équipement des établissements scolaires à Tamansourt et

Tamasna financé par le FSD avec une enveloppe de 200 MDH ;

Des projets relevant d'autres secteurs, totalisant un montant de 148,52 MDH.

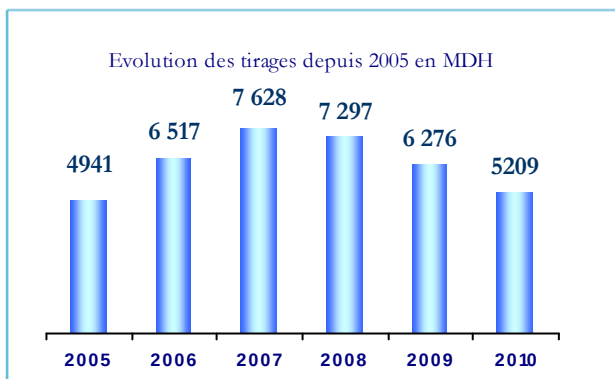
Le graphique suivant explique davantage cette répartition.

Répartition sectorielle des ressources mobilisées en 2010 au titre des projets d'investissement



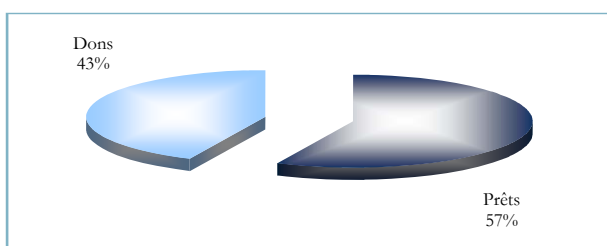
2. Tirages effectués en 2010

Les tirages globaux effectués durant l'exercice 2010 ont atteint la contre valeur de 5.209,18 MDH contre 6.276,27 MDH en 2009, soit une baisse de 17%.



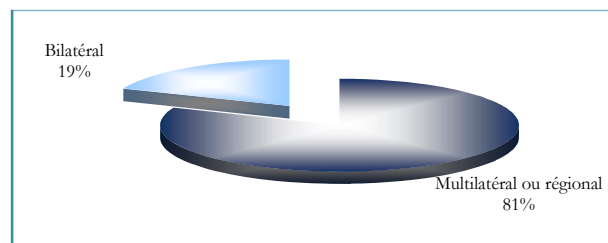
Ces tirages sont à 57% afférents à des prêts, soit un montant de 2.957,06 MDH et à 43% afférents à des dons, soit 2.252,13 MDH.

Répartition des tirages par nature de financement



Les tirages d'origine multilatérale ou régionale représentent 81,22% du total des tirages, soit 4230,93 MDH contre seulement 978,25 MDH pour ceux d'origine bilatérale.

Répartition des tirages par type de financement



2.1 Répartition des tirages par bailleurs de fonds

L'Union Européenne constitue pour l'année 2010 la principale source de financement en contribuant par 1.631,25 MDH (145,39 M€, soit 31% du total décaissé) contre 1.554,86 MDH en 2009, soit une légère augmentation de 5%. Cette performance est due pour l'essentiel au décaissement de la première tranche au titre du programme d'appui à la politique sectorielle agricole pour un montant de 258,06 MDH (23 M€), au décaissement rapide de 246,84 MDH (22 M€) au titre du programme national d'assainissement (PNA) signé au cours de cette année pour 60 millions d'euros et au décaissement d'autres tranches au titre des programmes de réformes et des projets d'investissement en cours d'exécution.

A noter qu'au 31.12.2010, l'enveloppe globale inscrite dans le cadre du programme indicatif national (PIN) 2007/2010 signé en juillet 2007 a été utilisée en totalité.

La Banque Africaine de Développement contribue par 1.131,98 MDH (22% du total décaissé), soit une augmentation de 15% par rapport à l'année 2009. Presque la totalité de ce montant, soit 1.114,4 MDH a été décaissée en tranche unique au titre du programme d'appui à la réforme de l'administration publique (phase IV).

La Banque Mondiale a participé par 1.066,50 MDH (20% du total) contre 1.676,94 MDH en 2009, enregistrant ainsi une baisse de 36%. Presque 77% de ce montant a été décaissé en tranche unique, à l'instar de la Banque Africaine de Développement, au titre du quatrième prêt de politique de développement pour la réforme de l'administration publique au Maroc. Le reste a été décaissé spécialement au titre du projet d'appui à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) pour un montant de 176,26 MDH, soit 17% du total mobilisé auprès de cette institution.

Les organismes bilatéraux (Sauf fonds arabes nationaux : Fonds Saoudien, Fonds Koweïtien et Fonds d'Abou Dhabi) ont participé par

1.050,27 MDH au cours de cet exercice, soit 20% du total décaissé. Le Japon, l'USAID et la France constituent pour l'année 2010 les principaux bailleurs de fonds de cette catégorie, ils ont contribué respectivement par 482,69 MDH, 265,17 MDH et 165,26 MDH. Par rapport à l'année 2009, la contribution des organismes bilatéraux a enregistré une hausse de 59% puisque le niveau des tirages en 2009 n'a pas dépassé 659,04 MDH.

Les Fonds Arabes et spécialement le Fonds Saoudien et le FADES n'ont participé au cours de cet exercice que par 6% du total décaissé, soit 309,49 MDH contre 517,66 MDH en 2009.

Le tableau ci-après résume les tirages effectués en 2010 par bailleur de fonds.

BAILLEUR DE FONDS	Tirage au titre des Prêts		Tirage au titre des Dons		Total des tirages	
	MDH	%	MDH	%	MDH	%
1. Multilatéral ou Régional	2190,78	42,06	1658,65	31,84	3849,43	73,90
- UE	0,00	0,00	1631,25	31,31	1631,25	31,31
- BAD	1114,40	21,39	17,58	0,34	1131,98	21,73
- BIRD	1056,68	20,28	9,82	0,19	1066,50	20,47
- FIDA	19,70	0,38	0,00	0,00	19,70	0,38
- BEI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- F.OPEC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. Bilatéral	596,64	11,45	453,64	8,71	1050,27	20,16
- Japon	425,09	8,16	57,60	1,11	482,69	9,27
- USAID	0,00	0,00	265,17	5,09	265,17	5,09
- France	158,80	3,05	6,46	0,12	165,26	3,17
- Espagne	0,00	0,00	79,20	1,52	79,20	0,00
- KfW	12,75	0,24	37,03	0,71	49,78	0,96
- Belgique	0,00	0,00	8,18	0,16	8,18	0,16
- Chine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. Fonds Arabes	169,63	3,26	139,85	2,68	309,48	5,94
- FSD	65,65	1,26	127,50	2,45	193,15	3,71
- FADES	103,98	2,00	12,35	0,24	116,34	2,23
- F. Abou Dhabi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- FKDEA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2957,06	56,76	2252,14	43,23	5209,18	100,00

2.2 Répartition des tirages par secteurs

Le secteur de l'Administration a drainé des tirages s'élevant à 2.144,08 MDH, soit 41% du

total décaissé. Le Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique IV

cofinancé par la BAD et la BIRD participe à lui seul par 90% de ce montant soit 1.927,56 MDH. Le reste, soit 216,53 MDH a été financé spécialement par l'Union Européenne à hauteur de 204,91 MDH et par l'Espagne à hauteur de 10,74 MDH.

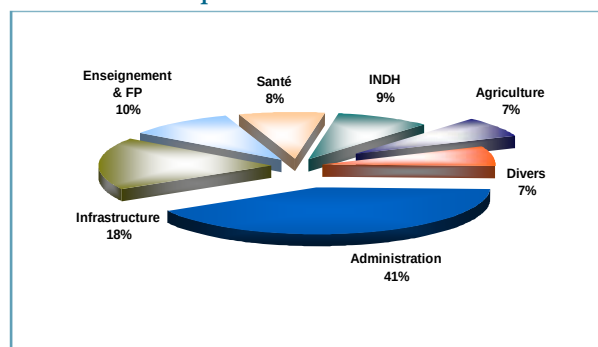
Le secteur de l'Infrastructure occupe le deuxième rang avec un montant de 971,79 MDH, soit 18% du total décaissé, essentiellement financé par l'Union Européenne pour un montant de 423,32 MDH, par le Japon pour un montant de 276,63 MDH et par les fonds arabes pour un montant de 201,63 MDH. Ces concours sont allés pour l'essentiel aux projets de construction des routes pour un montant de 525,53 MDH, aux projets d'assainissement et d'eau potable pour 277,57 MDH et de construction des barrages pour un montant de 126,19 MDH.

Le secteur de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle participe par 513,39 MDH, soit 10% du total décaissé. Plus que la moitié de ce montant, soit 260,74 MDH, a été assurée par l'Union Européenne. L'INDH a profité de financements totalisant 476,48 MDH provenant essentiellement de la Banque Mondiale à hauteur de 176,26 MDH,

de l'Union Européenne à hauteur de 165,84 MDH et du Fonds Saoudien pour un montant de 85 MDH. Par rapport à l'année 2009 une baisse de 12% a été enregistrée puisque le niveau des tirages en 2009 a dépassé 539,99 MDH.

Le secteur de la Santé et le secteur de l'Agriculture ont mobilisé respectivement 411,22 MDH et 350,94 MDH, soit 8% et 7% du total mobilisé.

Répartition sectorielle des tirages pour l'année 2010



Le tableau ci-après résume les tirages effectués en 2010 au titre des projets publics par secteur et par type de bailleur de fonds:

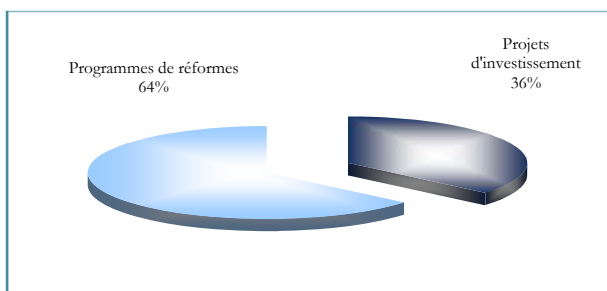
En millions DH

	Multilatéral et régional				Fonds Arabes		Bilatéral	TOTAL
	BIRD	UE	BAD	FIDA	FSD	FADES		
Administration	814,4	204,91	1114,40				10,74	2144,08
Infrastructure :	58,98	423,32	8,97		97,65	103,98	278,89	971,79
- Routes	50,15	163,54			55,15		256,69	525,53
- Eau et assainissement	8,82	259,78	8,97					277,57
- Barrages						103,98	22,20	126,19
- Autres					42,50			42,50
Enseignement et Formation Professionnelle		260,74			10,51		242,15	513,39
INDH	176,26	165,84			85,00	12,35	37,03	476,48
Santé		193,74					217,48	411,22
Agriculture	17,11	287,89	8,60	19,70			17,64	350,94
Divers	0,12	94,80					246,34	341,27
TOTAL	1066,50	1631,25	1131,98	19,70	193,15	116,34	1050,27	5209,18

Par nature d'affectation, les tirages globaux susmentionnés, se composent comme suit :

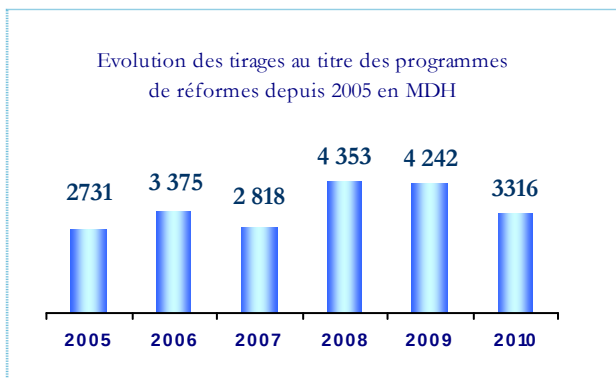
	En MDH
Tirages au titre des programmes de réformes	3.315,68
Tirages au titre des projets d'investissement	1.893,50
Total	5.209,18

Répartition des tirages par nature d'affectation



2.3 Tirages au titre des programmes de réformes

Les tirages au titre des programmes de réformes en 2010 ont atteint la contre valeur de 3.315,68 MDH (64% du total décaissé), contre 4.242,02 MDH en 2009:



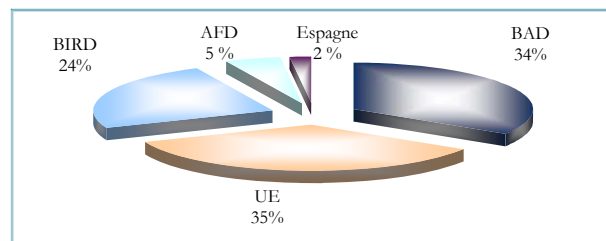
■ L'Union Européenne a assuré 35% (1.161,61 MDH) de ces tirages au profit des réformes des secteurs de l'infrastructure, de l'agriculture et de l'administration;

■ La Banque Africaine de Développement a contribué par 34% soit un montant de 1.114,4 MDH;

■ La Banque Mondiale a contribué par 814,04 MDH, soit 24% du total décaissé au titre des programmes de réformes ;

■ Le reste a été assuré par la France (AFD) avec un montant de 158,8 MDH et la coopération espagnole avec un montant de 66,84 MDH.

Répartition des tirages au titre des programmes de réformes en 2010 par bailleurs de Fonds



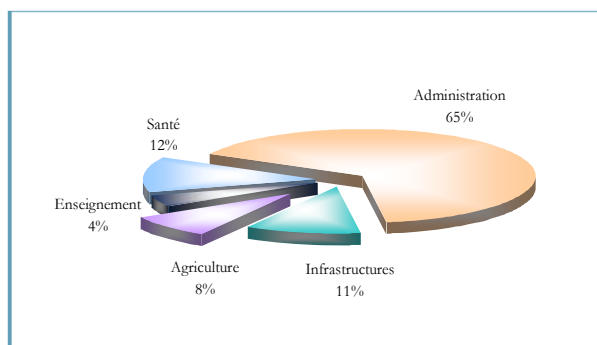
Par secteur, les tirages au titre des programmes de réformes en 2010 se répartissent comme suit:

■ Le secteur de l'Administration et spécialement le quatrième prêt de politique de développement pour la réforme de l'administration publique au Maroc cofinancé par la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale a profité d'un montant total de 2.144,08 MDH, soit 65% du total décaissé au titre des programmes de réformes;

■ Le secteur de la Santé a drainé des tirages s'élevant à 408,64 MDH, soit 12% du total décaissé au titre des programmes de réformes, provenant en particulier de l'Union Européenne au titre du programme d'appui sectoriel à la réforme du secteur de la santé et de la France au titre du programme d'Appui à la Régionalisation, à la Déconcentration et au Renforcement des Soins de Santé Primaires (REDRESS-P) ;

■ Le secteur de l'Infrastructure a participé par 359,04 MDH, soit 11% du total décaissé au titre des programmes de réformes, assuré en totalité par l'Union Européenne au profit de l'appui au programme national d'assainissement (PNA) et le programme de désenclavement des populations isolées.

Répartition des tirages au titre des programmes de réformes en 2010 par secteur



2.4 Tirages au titre des projets d'investissement

Comme il a été indiqué, les tirages effectifs au titre des projets d'investissement se sont élevés en 2010 à 1.893,50 MDH (36% du total décaissé) contre 2.034,24 MDH en 2009 et 2.944,15 MDH en 2008.

Le Japon et l'Union Européenne constituent pour l'exercice 2010 les deux principaux pourvoyeurs pour les projets d'investissement avec respectivement 482,69 MDH (26%) et 469,64 MDH (25%), suivis par les Fonds Arabes (le Fonds Saoudien et le FADES) qui participent par 309,49 MDH (16% du total au titre des projets d'investissement). L'USAID et la Banque Mondiale contribuent respectivement par 265,17 MDH et par 252,47 MDH.

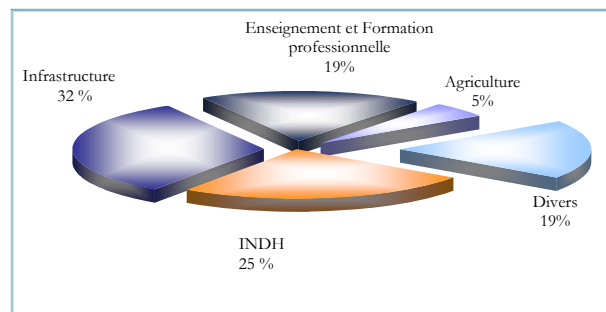
Les projets d'infrastructure ont drainé 612,75 MDH soit 32% du total décaissé sur les financements extérieurs afférents aux projets d'investissement. Ils sont spécialement financés par le Japon et les Fonds Arabes à hauteur de 276,63 MDH et 201,63 MDH respectivement.

Les financements au profit de l'INDH ont totalisé un montant de 476,48 MDH soit, 25% du total décaissé, financés essentiellement par la Banque Mondiale, l'Union Européenne et le Fonds Saoudien.

Les projets de l'enseignement et de la formation professionnelle ont mobilisé pour leur part en 2010 un montant de 367,53 MDH, soit 19% du total.

Le secteur de l'agriculture a bénéficié de 92,88 MDH (5%).

Répartition des tirages au titre des projets d'investissement pour l'année 2010 par secteur



3. Actions entreprises pour l'amélioration de la mobilisation des financements extérieurs

Les actions suivantes ont été engagées en 2010 pour l'amélioration de la mobilisation des financements extérieurs :

► Poursuite des efforts pour la mobilisation optimale des décaissements au titre des projets et programmes financés par l'Union Européenne. Au 31.12.2010, l'enveloppe allouée au Maroc pour la période 2007/2010 d'un montant de 718,66 M€ (soit environ 8.060 MDH) a été mobilisée en totalité. Cette enveloppe a été affectée au financement de 13 projets et programmes, dont 11 opérations sont gérées par la Direction du Budget pour un montant de 582 millions d'euros, soit environ 6.530 millions DH). Pour l'année 2010, le montant des décaissements s'est élevé à 174,41 millions d'euros.

Sur ces décaissements, un montant de 145,39 millions d'euros correspond à des projets et programmes gérés par la Direction du Budget. Le montant ainsi décaissé est réparti comme suit :

- programmes de réformes : 52,71 M€ ;
- programmes sectoriels : 92,36 M€ ;
- projets physiques : 21,30 M€ ;
- lignes thématiques gérées par la CE : 8,04 M€.

► Elaboration et saisie de fiches types projets gérés par la Direction du Budget pour

alimenter la base de données du Système d'Information Géographique (SIG) qui permettra de concevoir les états de sortie relatives à la classification sectorielle et géographique de tous ces financements et de disposer ainsi d'une information adéquate sur la distribution géographique des efforts de

développement menés au Maroc par l'Etat et la Coopération Internationale ;

► Poursuite de la participation aux travaux du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide institué par l'OCDE.

II Plan d'action pour l'année 2011

Le plan d'action 2011 de la Direction du Budget en matière de mobilisation des financements extérieurs s'articulera autour des trois axes suivants :

► L'accompagnement de la mise en œuvre des stratégies de coopération arrêtées avec les principaux bailleurs de fonds;

► La poursuite des efforts pour l'amélioration des décaissements et la mobilisation de nouveaux financements;

► La poursuite et l'approfondissement de l'engagement du Maroc dans le processus d'harmonisation et d'alignement initié par la Communauté Internationale en vue d'accroître l'efficacité de l'aide au développement.

1. Accompagnement de la mise en œuvre des stratégies de coopération arrêtées avec les principaux bailleurs de fonds de la Direction

Au cours de l'année 2011, la Direction du Budget, veillera, en concertation avec les autres Directions concernées du Ministère de l'Economie et des Finances à la déclinaison des stratégies de coopération convenues avec nos partenaires au développement en projets et programmes à financer, conformément à nos priorités de développement.

► Cadre de Partenariat stratégique avec la Banque Mondiale couvrant la période 2010-2013 :

Le cadre de partenariat stratégique (CPS) avec la Banque Mondiale pour la période 2010-2013 est structuré autour de trois piliers

thématiques, ainsi que de deux thèmes transversaux prioritaires à savoir la gouvernance et la territorialité.

Pilier 1: Renforcer la croissance, la compétitivité et l'emploi :

Les activités inscrites sous ce pilier visent à soutenir les efforts du gouvernement dans le renforcement de la croissance et de la compétitivité de l'économie marocaine et dès lors son potentiel de création d'emplois.

Pilier 2: Améliorer l'accès aux services de base à tous les citoyens :

Sous ce pilier, la Banque tend à soutenir l'objectif du gouvernement d'améliorer la qualité et l'accès aux services de base à tous les citoyens.

Pilier 3: Assurer un développement durable dans un contexte marqué par le changement climatique.

Les activités sous le troisième pilier du CPS visent à soutenir l'intérêt que porte le gouvernement aux questions de durabilité environnementale ainsi qu'aux défis futurs engendrés par le changement climatique.

Ledit CPS propose un scénario de financement avoisinant 600 millions de dollars par an.

► Programme Indicatif National (PIN) 2011-2013 avec l'Union Européenne:

Le PIN 2011-2013 signé en juillet 2010 avec l'Union Européenne pour une enveloppe de 580,50 millions d'euros s'articule autour des axes prioritaires suivants :

- ▀ Développement des politiques sociales (habitat insalubre, développement rural intégré, couverture médicale de base...) ;
- ▀ Modernisation économique (agriculture) ;
- ▀ Appui institutionnel (réussir le statut avancé, modernisation de l'action publique) ;
- ▀ Bonne gouvernance et droits de l'homme (justice, promotion de l'égalité hommes/femmes) ;
- ▀ Protection de l'environnement (intégration des standards internationaux dans les activités économiques, politique forestière).

Il est attendu que l'enveloppe moyenne annuelle de financements accordée au Maroc au titre du PIN 2011/2013, soit sensiblement revue à la hausse par rapport au PIN précédent.

Pour l'année 2011, et concernant les programmes sectoriels et de réformes gérés par la Direction du Budget, un montant prévisible de tirages de l'ordre de 139 millions d'euros peut être atteint, à condition que toutes les administrations concernées par lesdits programmes se mobilisent pour mener à bien les mesures et les indicateurs de performance constituant les conditionnalités de déblocage des tranches du financement communautaire.

▀ Document de Stratégie Pays (DSP) 2007-2011 pour le Maroc, arrêté avec la Banque Africaine de Développement (BAD):

La coopération avec la Banque Africaine de Développement est actuellement régie par le Document Stratégie par Pays (DSP) relatif au Maroc, pour la période 2007-2011. Ce DSP axe ses priorités sur les objectifs suivants:

- ▀ la modernisation de la gouvernance publique;
- ▀ la modernisation des grands réseaux d'infrastructures et de superstructure;
- ▀ la mise à niveau du tissu économique national et le soutien de l'entreprise marocaine;

- ▀ la résorption accélérée des déficits sociaux à travers la mise en œuvre de la politique de proximité.

A la suite de la revue à mi-parcours du DSP en 2009, la BAD compte mettre l'accent sur les deux premiers piliers susvisés durant la période 2009-2011, et consacrer au Maroc une enveloppe financière de prêts d'un montant indicatif compris entre 400 à 600 millions d'UC.

Avec le même souci d'alignement sur les priorités nationales, la Direction du Budget continuera d'accompagner la mise en œuvre des programmations et politiques de coopération convenues avec nos autres partenaires au développement, dont notamment, les fonds arabes et les bailleurs de fonds bilatéraux.

2. Poursuite des efforts pour l'amélioration des décaissements et la mobilisation de nouveaux financements:

Dans un contexte marqué par le resserrement des ressources extérieures et les difficultés de la balance des paiements, il importe de redoubler d'efforts pour améliorer les décaissements au titre des projets financés en cours d'exécution et pour mobiliser les financements appropriés pour de nouveaux projets structurants.

A cet égard, il convient de signaler que les objectifs de décaissements pour 2010 arrêtés avec l'Union Européenne ont été atteints. Au 31-12-2010, l'enveloppe allouée au Maroc pour la période 2007/2010 d'un montant de 718,66 M€ (soit environ 8.060 MDH) a été mobilisée en totalité. Le Maroc continue ainsi à se placer en tête des Pays méditerranéens bénéficiant de l'aide de l'Union Européenne.

3. Poursuite et approfondissement de l'engagement du Maroc dans le processus d'harmonisation et d'alignement:

La Direction du Budget continuera en 2011 à œuvrer, en concertation avec nos partenaires au développement pour la mise en œuvre des

principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en particulier dans les domaines suivants:

- Renforcement des stratégies nationales de développement des pays partenaires;
- Alignement de l'aide sur les priorités, Systèmes et procédures des pays partenaires et soutien au renforcement de leurs capacités;
- Suppression des doubles emplois dans les efforts des donateurs et rationalisation de leurs activités pour en optimiser la rentabilité;
- Réforme et simplification des politiques et procédures des donateurs dans un sens qui encourage la collaboration et l'alignement progressif sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires.

En application de ces principes, les bailleurs de fonds interviennent de plus en plus, pour le financement de projets au Maroc, de manière concertée et harmonisée, comme ce fut le cas récemment pour l'appui au plan d'urgence du secteur éducatif qui a bénéficié de la contribution harmonisée de cinq bailleurs de fonds, pour une enveloppe de financement de 477,2 M€ : l'UE (108 M€), la BEI (200 M€), l'AFD (50 M€), la BAD (75 M€) et la BIRD (44,2 M€).

Enfin dans le cadre d'une plus grande transparence dans l'utilisation de l'aide au développement, l'année 2011 verra l'opérationnalisation à la Direction du Budget, avec l'appui des coopérations espagnole et française, et du PNUD, d'un système d'information géographique (SIG), qui permettra de disposer d'une information adéquate sur la distribution géographique des projets financés par la coopération internationale au Maroc.

PARTIE V

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

En vertu des missions qui lui sont dévolues, la Direction du Budget a entrepris, au cours de l'année 2010, un large spectre d'activités portant principalement sur la réforme de la gestion des ressources humaines, les mesures

relatives au personnel de l'Etat et des collectivités locales ainsi que sur des actions concernant le personnel des établissements publics.

I Réforme de la gestion des ressources humaines

Un effort soutenu de consolidation des actions menées dans le cadre du programme d'appui à la réforme de l'administration publique (PARAP) est maintenu. Il se matérialise dans ce qui suit :

1. Système de rémunération

Soucieux de mettre en place une nouvelle approche en matière de gestion des ressources humaines qui soit en phase avec les exigences d'une administration publique moderne, le gouvernement marocain a lancé une étude de conception d'un nouveau système de rémunération. Cette étude qui se veut réformatrice du système en vigueur, a été confiée au bureau d'études Demos/Hewitt. L'essence de ce chantier consiste, à terme, à valoriser et partant à rémunérer la performance et le travail effectivement réalisé aux lieu et place du système de carrière et de grade. L'étude s'articule autour des phases suivantes :

Phase 1: Diagnostic et analyse de l'existant visant à identifier et à analyser les principaux dysfonctionnements du système actuel de rémunération;

Phase 2: Ajustements techniques portant sur la réforme du traitement de base et de la grille indiciaire ainsi que sur la réforme de l'indemnité de résidence;

Phase 3: Réforme structurelle.

Pour ce qui est de l'état d'avancement de l'étude, il convient de souligner que les rapports relatifs aux phases 1 et 2 ont été validés par le comité de pilotage dont la Direction du Budget est membre.

S'agissant de la phase 3, composée de 3 sous-phases, il y a lieu de signaler que la sous phase 3.1 portant sur la présentation et

l'analyse des expériences étrangères a été achevée et validée ; l'objectif étant de capitaliser sur lesdites expériences et d'en tirer les enseignements à même de servir le cas du Maroc. S'agissant de la sous phase 3.2, en cours de réalisation, elle porte sur la proposition de scénarii de systèmes de rémunération liés à l'emploi occupé, et non plus au grade ou l'échelle, tout en se basant sur les Référentiels des Emplois et des Compétences (REC) de différents départements ministériels. Concernant la sous phase 3.3, non encore entamée, elle vise à proposer de nouveaux mécanismes de révision salariale.

2. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

La GPEC est un outil de référence et de prévision perfectible dans la gestion moderne des ressources humaines. Ainsi et au vu de l'intérêt que revêt ce mode de gestion dans la mise à disposition de l'Administration de compétences en adéquation avec ses besoins actuels et futurs, il y a lieu de souligner l'apport que devrait avoir cette nouvelle gestion, en tant qu'outil de rationalisation et d'optimisation des ressources humaines et budgétaires, pour l'Administration. A rappeler, qu'à l'exception des départements de la Défense Nationale, de la Cour Royale et du Secrétariat Général du Gouvernement, tous les départements éligibles ont élaboré leur REC respectif.

3. Harmonisation des statuts

Le travail entrepris en matière d'harmonisation et de regroupement des statuts a donné lieu à l'élaboration de 4 projets de statuts relatifs aux corps interministériels suivants :

► Administrateurs (échelles 10 à la H.E) ;

- Rédacteurs (échelles 8 à 11) ;
- Assistants administratifs (échelles 5 à 8) ;
- Assistants techniques (échelles 5 à 8).

Ce travail a permis la fusion de 22 statuts particuliers des personnels représentant des similitudes marquées en matière de recrutement, de rémunération et de déroulement de carrière et permettra à terme une plus grande fluidité en matière de mobilité.

A signaler que ces 4 nouveaux statuts ont été publiés au B.O et prennent effet à compter du 1er janvier 2011.

4. Formation continue :

Conscient de l'importance de la formation continue en tant que levier incontournable dans tout processus de modernisation de la fonction publique, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, dont la Direction du Budget est membre, a consacré dans l'ordre du jour de sa session de décembre 2010, un point spécifique à ce thème en vue de l'ériger en tant que stratégie à mettre en œuvre dans toutes les administrations publiques marocaines; l'objectif étant de viser une meilleure adéquation entre les profils des

fonctionnaires et le trend constamment évolutif de l'administration publique et partant de ses besoins en compétences. La concrétisation de cette volonté est tributaire de l'identification continue des besoins en formation.

5. Fonds de Modernisation des Administrations Publiques (FOMAP)

Ce fonds, institué par la loi de finances 2005, participe à concurrence de 50% dans les projets proposés par les différents départements ministériels et jugés pertinents. Le comité interministériel chargé de l'examen des projets à soumettre au financement du FOMAP et dont la Direction du Budget est membre a retenu, au titre de l'année 2010, 6 projets ventilés comme suit :

- 3 projets portant sur le développement de l'administration électronique ;
- 3 projets orientés vers l'amélioration de la gestion des ressources humaines;

L'apport financier du FOMAP a été à hauteur de 50% de l'enveloppe globale prévue pour la réalisation de ces projets qui s'élève à 10.300.000 DH.

II Mesures relatives au personnel de l'Etat et des collectivités locales

Les mesures réglementaires entreprises par la Direction du Budget, au titre de l'année 2010, se présentent comme suit :

1. Mesures de portée générale :

- Décret, visé par le Ministère de l'Economie et des Finances (M.E.F) le 20 octobre 2010, portant intégration des programmeurs (échelle 8), des programmeurs analystes (échelle 9) et des chefs de travaux (échelles 8, 9 et 10) dans le corps interministériel des techniciens ;
- Décret fixant les modalités de mise à disposition de certains présidents de conseils communaux ;
- 3 décrets, visés par le M.E.F le 25 août 2010, portant statuts particuliers des corps interministériels des rédacteurs, des assistants

administratifs et des assistants techniques tendant à regrouper les statuts particuliers présentant des similitudes en terme de recrutement, de déroulement de carrière et de rémunération.

2. Mesures sectorielles :

➔ Ministère de la justice

- Décret portant revalorisation des taux de l'indemnité spéciale et de l'indemnité forfaitaire allouée au personnel du secrétariat greffier ;
- Décret modifiant le régime indemnitaire des magistrats de grade exceptionnel.

→ Ministère de la Culture :

► Décret (visé le 29 octobre 2010) modifiant et complétant le décret octroyant une indemnité pour heure de cours au profit des chargés de cours dans un établissement d'enseignement de musique, de danse et d'art dramatique relevant de ce ministère.

→ Ministère de l'Équipement et du Transport :

► Décret (visé le 19 avril 2010) portant attribution des habits de travail à titre gratuit à certains fonctionnaires et agents chargés de la police du domaine public.

→ Ministère des Habous et des Affaires Islamiques :

► Décret portant revalorisation des taux d'indemnité forfaitaire allouée aux prédicateurs.

→ Ministère de l'Enseignement Supérieur :

► Décret modifiant le décret portant statut particulier du corps des enseignants chercheurs dans les établissements supérieurs et de la formation des cadres supérieurs en introduisant l'expression « ou diplôme équivalent au doctorat d'État ». Cette mesure vise à permettre aux intéressés d'être directement reversés dans le grade de PES;

► Arrêté conjoint entre le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de l'Enseignement Supérieur fixant certaines indemnités accordées aux intervenants dans les établissements universitaires.

→ Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification :

► Décret (visé le 21 octobre 2010) portant modification du décret relatif à l'attribution d'une indemnité de monture à certains personnels des Eaux et Forêts et visant à

préciser les catégories de fonctionnaires bénéficiaires de ladite indemnité

→ Délégation Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion :

► Arrêté portant classification des établissements pénitentiaires;

► Décret fixant des indemnités forfaitaires allouées à certains responsables exerçant dans les établissements pénitentiaires.

→ Conseil Économique et Social:

► Décret portant création d'une indemnité de fonction au profit des membres du Conseil Économique et Social.

3. Autres :

La Direction du Budget a procédé à la signature de 186 P.V d'intégration répartis comme suit:

► 170 P.V d'intégration au profit des collectivités locales;

► 2 P.V d'intégration au profit de l'Enseignement Supérieur;

► 4 P.V d'intégration au profit du Ministère de l'Intérieur;

► 4 P.V et tableaux d'intégration au profit du Ministère de la Santé;

► 1 P.V et tableau d'intégration au profit Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime;

► 1 P.V d'intégration collectif de certains inspecteurs de l'Artisanat relevant du Département de l'Économie Sociale au sein du corps des administrateurs d'Administration Centrale;

► 4 P.V et tableaux d'intégration de fonctionnaires de la Santé dans les cadres des CHU.

III Actions concernant le personnel des Etablissements Publics

Au titre de l'année 2010, il a été procédé aux mesures ci-après :

► Adoption des Statuts, amendements aux statuts et décisions réglementaires ci-dessous :

► Statut du personnel des Agences de Bassins Hydrauliques (ABH) ;

► 2 amendements aux statuts des personnels des Offices Régionaux de Mise en valeur Agricole (ORMVA) et des Centres de Travaux (CT) et de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ayant pour objet l'extension au profit du personnel de ces établissements des dispositions du décret fixant les conditions de promotion de grades et de cadres des fonctionnaires de l'Etat ;

► Amendement au statut du personnel de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL) visant l'extension de la revalorisation des régimes indemnitaires dont bénéficient leurs homologues de la Fonction Publique ;

► Amendement au statut du personnel des Agences Urbaines tendant à revaloriser le régime indemnitaire des agents classés dans les échelles 1 à 9 et à reclasser des agents rangés dans les échelles 1 à 7 dans l'échelle 8 ;

► Amendement au statut du personnel de la MAP visant le reclassement des agents rangés dans les échelles 1 à 4 à l'échelle 5 ;

► Décision Conjointe entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et le Ministère de l'Economie et des Finances relative au recrutement d'agents relevant de la Société de Gestion des Terres Agricoles (SOGETA) et de la Société de Développement Agricole (SODEA) par l'Agence de Développement Agricole (ADA), les ORMVA et les CT ;

► Décision d'octroi de l'indemnité de risque sanitaire au personnel opérant dans les laboratoires de l'ONSSA ;

► Décision d'octroi de la prime annuelle d'objectifs de trois directeurs de l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) ;

► Décision portant allocation d'une prime annuelle au profit du Directeur Général du Centre Cinématographique Marocain (CCM).

► Approbation des Principaux contrats suivants :

► 24 contrats fixant la situation matérielle de nouveaux directeurs d'Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA): AREF, ABH, AU, ONSSA ;

► 35 contrats et 2 avenants aux contrats fixant la situation matérielle des directeurs centraux et responsables des EPA (CNOPS, OFPPT, APDO, ANAM, ADA, ADS, AMDI, ONSSA et BNRM) ;

► 37 contrats fixant la situation matérielle des agents et cadres des institutions relevant de la Primature: Conseil de la Concurrence (CC), Instance Centrale de la Prévention de la Corruption (ICPC), et Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF) ;

► 5 contrats et 3 avenants aux contrats fixant la situation matérielle des représentants de l'AMDI à l'étranger ;

► 3 contrats et 2 avenants aux contrats fixant la situation matérielle des agents locaux de l'ONMT à l'étranger ;

► 2 contrats (type retraité) ayant pour objet de maintenir en activité un chef de division à l'OFPPT et un médecin spécialiste au CHU Ibn Sina ;

► 87 contrats et 23 avenants aux contrats à durée déterminée d'agents recrutés par l'Agence de Développement Social (ADS).

► 3 contrats d'engagement de cadres au sein de l'OFPPT ;

► 1 contrat d'engagement d'un maître d'hôtel au domicile du directeur général de la MAP.

IV Autres mesures

► Recrutement au sein des Centres Régionaux d'Investissement (CRI) de 4 cadres supérieurs dont les contrats ont été visés au titre de l'année 2010, et ce, suite aux instructions de Monsieur le Premier Ministre contenues dans sa lettre en date du 26 février 2003 ;

► Examen et visa de 858 arrêtés d'indemnisation du personnel révoqué, dont 24 ont été visés au titre de l'année 2010. Ces arrêtés, pris en application de la lettre de Monsieur le Premier Ministre du 4 Mars 1999, ont pour objet l'indemnisation des fonctionnaires et agents de l'Etat suspendus ou révoqués et ayant bénéficié de la Grâce Royale. L'impact budgétaire découlant de cette mesure a atteint à fin 2010, 154 MDH dont 22,5 MDH au titre de l'exercice considéré. Sur le montant global des indemnités versées, 89% ont été accordées au personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique;

► Examen et visa de 499 contrats visant à doter certains départements ministériels de profils répondant à leur besoin en matière de ressources humaines. Ces recrutements sont intervenus suite aux instructions de Monsieur le Premier Ministre. A cet effet, 200 contrats ont été consacrés au recrutement des prédicateurs (ces) et imams au Ministère des Habous et des Affaires Islamiques. Ces recrutements rentrent dans le cadre de la restructuration du champ religieux dans le Royaume, et ce, conformément aux Orientations Royales ;

► Etude et visa de 362 contrats de type retraité dont 196 contrats concernent des fonctionnaires et agents relevant du Ministère de l'Intérieur et exerçant dans les Provinces du Sud. Ces contrats, établis sur instructions de Monsieur le Premier Ministre, visent essentiellement le maintien au-delà de la limite d'âge de fonctionnaires et agents originaires des provinces du Sud ;

► Instruction de 10 dossiers relatifs à des demandes de remise gracieuse de dette.

PARTIE VI

REFORME DES REGIMES DES PENSIONS ET RETRAITES

I Activités en matière de pensions et retraites

Les principales activités relatives aux pensions et retraites, au cours de l'année 2010, ont été axées essentiellement sur les aspects suivants :

- ▀ Opérations de départ volontaire au profit du personnel des Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPA);
- ▀ Participation à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires relatifs aux retraites ;

▀ Commissions de réforme, commissions des anciens résistants et membres de l'armée de libération et commissions des pupilles de la nation et des anciens combattants ;

▀ Pensions des anciens membres du gouvernement, pensions exceptionnelles, allocations de secours et pensions des anciens walis et gouverneurs ;

▀ Réforme des régimes de retraite.

1. Opérations de départ volontaire au profit du personnel des Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)

Il a été procédé au titre de 2010 à la mise en place d'opérations de départ volontaire au profit du personnel de quatre EPA, en l'occurrence l'Office du Développement de la Coopération (ODCO), la Caisse de Compensation (CC), la Bibliothèque

Nationale du Royaume du Maroc (BNRM), et l'Agence Urbaine de Casablanca (AUC).

Les données concernant ces Etablissements sont ci-après synthétisées :

Etablissements	Effectif total	Nombre de Bénéficiaires	Taux de départ (%)	Indemnité de départ brute (MDH)	Gain annuel sur masse salariale (MDH)	Durée d'amortissement de l'indemnité (en nombre d'années)
ODCO	150	4	2,6	9,04	2,7	3,3
CC	36	6	16,6	2,8	1,0	2,8
BNRM	160	4	2,5	1,5	5,9	2,6
AUC	204	20	9,8	9,36	2,8	3,2
TOTAL	550	34	6,18	14,63	4,7	3,1

A fin 2010, le bilan global des opérations de départ volontaire du personnel des EPA réalisées depuis 2006 est le suivant :

▪ Etablissements ayant achevé l'opération	175 EPA
▪ Effectif des bénéficiaires	2.987
▪ Taux de départ	16,4%
▪ Indemnité totale brute	756 MDH
▪ Montant de l'indemnité moyenne	252.973 DH
▪ Gain annuel sur la masse salariale	286 MDH
▪ Durée d'amortissement du coût d'indemnisation	2,6 années

Concernant les perspectives pour l'année 2011, les opérations de départ volontaire seront poursuivies au profit du personnel d'autres EPA, dont notamment, l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration

des Entreprises (seconde opération), l'Agence Marocaine de Coopération Internationale, le FMR (plan social de départ), la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT).

2. Participation à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires relatifs aux retraites

La Direction du Budget a participé au cours de l'année 2010, à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires suivants:

► Textes étudiés:

► Proposition de loi modifiant et complétant la loi 24-92 instituant un régime des pensions au profit des membres de la chambre des députés dont les dispositions ont été étendues aux membres de la chambre des conseillers en vertu de la loi 53-99 telle qu'elle a été modifiée et complétée. Elle prévoit la réversibilité de la pension du défunt à ses ayants droit dans les conditions fixées par la loi 011-71 régissant le régime des pensions civiles géré par la CMR;

► Projet de loi modifiant la loi 12-71 fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics affiliés au régime des pensions civiles. Ledit projet vise à généraliser la limite d'âge fixée à 65 ans à l'ensemble des catégories et des grades des enseignants chercheurs ;

► Projet de loi relatif à l'assujettissement des enseignants-chercheurs naturalisés au régime des pensions civiles institué par la loi n° 011-71. Le projet prévoit le transfert des droits à pensions de retraite des enseignants-chercheurs naturalisés du régime collectif d'allocation de retraite institué par le dahir portant loi n° 1.77.216 du 4 octobre 1977 au régime des pensions civiles institué par la loi n° 011-71 du 30 décembre 1971 et ce, avec effet rétroactif à compter de la date de leur recrutement ;

► Projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2.74.357 du 23 mai 1974 fixant une indemnité journalière au profit des membres du conseil national, des membres des conseils

provinciaux, et des membres des bureaux des commissions locales et des commissions des anciens résistants et membres de l'armée de libération. Il prévoit la révision de l'indemnité journalière concédée aux personnes précitées.

► Textes adoptés:

► Arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre délégué auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation du Secteur Public complétant la liste des indemnités et primes soumises à retenue pour pension. L'arrêté a intégré, au profit du personnel de la sûreté nationale, les indemnités de risque, de sujétion et de fonction dans l'assiette soumise à retenue pour pension de retraite ;

► Arrêté conjoint du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre délégué auprès du Premier Ministre Chargé de la Modernisation du Secteur Public complétant la liste des indemnités et primes soumises à retenue pour pension au profit du personnel de l'Imprimerie Officielle ;

► Décision conjointe portant institution d'une opération de départ volontaire au profit du personnel de l'Office du Développement de la Coopération ;

► Décision conjointe portant institution d'un plan de départ volontaire au profit du personnel de la Caisse de Compensation ;

► Décision conjointe portant institution d'un plan de départ volontaire au profit du personnel de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc ;

► Décision conjointe portant institution d'un plan de départ volontaire au profit du personnel de l'Agence Urbaine de Casablanca.

3. Commissions de réforme, commissions des anciens résistants et membres de l'armée de libération et commissions des pupilles de la nation et des anciens combattants

La Direction du Budget a axé son intervention au courant de l'exercice 2010 sur la consolidation de la transparence, le respect de la législation et la réglementation et l'amélioration de la bonne gouvernance dans

le souci de maîtriser les dépenses en matière du régime non cotisant, servant des pensions d'invalidité et des allocations forfaitaires et spéciales par prélèvement sur le Budget Général de l'Etat.

Dans cette optique, la direction du Budget a pris part à sensibiliser les différents partenaires des commissions de réforme sur la nécessité de rationaliser et maîtriser les dépenses budgétaires afférentes aux régimes non cotisants. De ce fait, les travaux de toutes les commissions de réforme sont gratifiés par la transparence dans le traitement des dossiers sur la base de règles objectives, cohérentes et uniformes.

Le résultats des travaux des différentes commissions de réforme et d'attribution des pensions ou d'allocations forfaitaires et spéciales se présentent comme suit :

Désignation	Nombre de dossiers examinés	Nombre de demandes retenues
✓ Commissions de réforme:		
• Personnel civil	624	402
• Personnel des forces auxiliaires	554	326
• Personnel militaire	2069	1270
✓ Commissions des anciens résistants et membres de l'armée de libération :		
• Commission spéciale	-	-
• Commission d'invalidité	-	-
• Commission d'allocation forfaitaire	144	126
✓ Commissions des pupilles de la nation et des anciens combattants:		
• Commission chargée de conférer la qualité de pupille de la nation	630	630
• Commission de l'allocation forfaitaire au profit des pupilles de la nation	484	470
• Commission d'allocation spéciale aux anciens combattants	5916	5716
TOTAL	10421	8940

S'agissant des perspectives pour l'année 2011, l'attention de la Direction du Budget devrait porter sur l'amélioration des prestations servies et le renforcement de la démarche qualité par la consolidation du processus de traitement de dossiers.

Afin de réaliser ces objectifs, il est impératif de combler les insuffisances en matière de textes législatifs et réglementaires régissant les travaux des différentes commissions et répondre aux exigences socioéconomiques.

Ainsi, au niveau de la commission de réforme du personnel civil de l'Etat et des collectivités locales les mêmes difficultés s'imposent quant à l'expertise du Conseil de Santé. En Effet, des disparités au niveau des décisions de ce conseil qui attribue un taux d'invalidité partiel permanent qui indemnise les séquelles restantes après guérison des blessures résultantes d'un événement ou d'un accident survenu et imputé au travail. Et pour remédier à ce dysfonctionnement et garantir une transparence des décisions, ce taux doit se puiser du barème cité dans la Loi n°011-71 et non encore établi par le Ministère de tutelle, Ministère de la Santé.

En conséquence, l'impact de la mise en place d'une panoplie de réformes relatives au secteur des régimes non cotisants garantira une économie en matière de dépenses budgétaires.

4. Pensions des anciens membres du gouvernement, pensions exceptionnelles, allocations de secours et pensions des anciens walis et gouverneurs

4.1 Pensions des anciens membres du gouvernement

Ces pensions ont atteint, au titre de l'exercice 2010, le nombre de 111 et engagent un montant global de crédits qui s'élève à

2,01 MDH contre 3 MDH en 2009, soit une diminution de 0,99 MDH.

4.2 Pensions exceptionnelles

Pour ce qui est des pensions exceptionnelles, leur nombre a atteint 444 en 2010 (contre 494 en 2009) pour lesquelles des projets de dahirs ont été élaborés et transmis au Ministère chargé de la Modernisation des Secteurs Publics.

Les crédits engagés, au titre de ce type de pensions, ont atteint 123 MDH en 2010 contre 130 MDH en 2009, soit une diminution de 7 MDH.

4.3 Dépenses d'allocation de secours

Ces allocations attribuées dans le cadre du compte d'affectation spéciale intitulé « fonds de tabacs pour l'octroi de secours » s'élèvent à 51,45 MDH pour un effectif de 16.646 bénéficiaires dont 1.078 nouveaux allocataires.

4.4 Pensions des anciens walis et gouverneurs

Au cours de 2010, 91 dossiers ont été traités dont 37 ont été régularisés pour un montant de 5,37 MDH.

Désignation	Nombre de pensions allouées	Crédits engagés MDH
Pensions des anciens membres du gouvernement	111	2,01
Pensions exceptionnelles	444	123
Pensions des anciens walis et gouverneurs	91	5,37
Dépenses d'allocation de secours	1078	2,95

II Réformes des régimes de retraite

1. Régime des pensions civiles

La Direction du Budget a participé aux travaux de la commission technique (CT) chargée de la réforme du système de retraite, cette dernière a validé, en 2010, le rapport de fin de volet 3 concernant l'alternative proposée par le Cabinet d'études «Actuaria & Charles Riley Consultant» pour la réforme du secteur de la retraite ainsi que le rapport de synthèse de l'ensemble des travaux réalisés par ledit Cabinet.

La CT a par la suite préparé, pour la Commission Nationale, un rapport synthétisant d'une part les travaux réalisés par le cabinet d'études, et d'autre part la proposition de réforme telle que conçue par cette Commission.

La Direction du Budget a par ailleurs, étudié et simulé l'impact d'un éventuel relèvement de l'âge limite de mise à la retraite de 60 à 65 ans comme mesure visant à repousser l'horizon de viabilité du régime, sachant que la date du premier déficit est prévue pour 2012.

2. Régime des pensions militaires

Dans le cadre des efforts menés pour rééquilibrer le régime des pensions militaires, il a été procédé à l'apurement par anticipation du déficit au titre de 2010 par prélèvement sur le Budget de l'Etat d'un montant global de 690 MDH et à l'inscription d'un montant de 700 MDH pour la couverture du déficit prévisionnel de l'année 2011.

PARTIE VII

GESTION ET MISE A NIVEAU DES FINANCES LOCALES

L'entrée en vigueur de la loi n° 45.08 relative à l'organisation des finances des Collectivités Locales (CL) et de leurs groupements, mise en application à compter du 18 février 2009, a limité l'approbation du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction du Budget) à un certain nombre d'actes budgétaires comme :

- l'ouverture et les modifications des comptes spéciaux des CL ;
- les programmes d'emploi des Comptes Spéciaux du Trésor où sont comptabilisés les transferts de l'Etat aux collectivités locales (Part des CL dans le produit de la TVA, Part de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les Sociétés et de la taxe sur les contrats d'assurances);

- les arrêtés conjoints autorisant les emprunts accordés par le Fonds d'Équipement Communal aux CL.

Par ailleurs, la publication de l'arrêté n° 1.863.09 du 23 Rajab 1430 (16 juillet 2009) portant changement de la nomenclature des pièces justificatives des propositions d'engagement et de paiement des dépenses des biens et des services de l'Etat a maintenu l'approbation du MEF (DB) sur :

- les décisions de versements destinés à la couverture des charges communes non régies par des conventions ;
- les décisions régies par des conventions non approuvées, initialement, par le Ministère de l'Economie et des Finances.

I Gestion des parts d'impôts affectées par l'Etat aux collectivités locales

1. Part des collectivités locales dans le produit de la TVA

La part des CL dans le produit de la TVA a été instituée en 1986 par la loi n° 30-85 relative à la TVA qui stipule dans son article 65 que « le produit de cette taxe est pris en recettes, dans une proportion ne pouvant être inférieure à 30 % et qui sera fixée par les lois de finances, aux budgets des collectivités locales ».

Cette part d'impôt est comptabilisée dans le compte d'affectation spéciale créé à cet effet par les dispositions de l'article 33 bis de la loi de finances n° 33-85 de l'année 1986.

La loi de finances de l'année 2010 a fixé un montant de 17.803,8 MDH comme plafond des ressources et des charges du CAS « Part des collectivités locales dans le produit de la TVA », soit une baisse de 6% (-1.185,4 MDH) par rapport à 2009 dont le montant a été de 18.988,3 MDH.

Afin de tenir compte de l'excédent dégagé à la clôture de la gestion précédente qui s'est élevé à 7.508,5 MDH, ce plafond a été relevé

par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances à 25.311,3 MDH (contre 28.172,3 MDH en 2009).

Le programme d'emploi des dépenses dudit compte qui fixe les prévisions budgétaires relatives à l'utilisation de cette part d'impôt durant l'année 2010 a été soumis à l'examen et au visa de la Direction du Budget.

Ce programme d'emploi a été modifié deux fois pour tenir compte de la programmation de l'excédent dégagé à fin 2009 et des nouvelles dépenses pour la couverture des charges communes non prévues initialement (frais de formation et de stages au profit des CL, participation à la 5ème édition du Sommet «Africités », ainsi que l'achat de véhicules au profit des agents d'autorité et la régularisation des arriérés des CL tels que prévus par la convention relative au soutien financier des CL pour le renforcement de l'administration territoriale...).

Par rapport à 2009, cette répartition se présente ainsi:

	2009		2010		Variation initial/final en %	Variation 10/09 en %	
	Prog. initial en MDH	Prog. Final En MDH	Prog. initial en MDH	Prog. final En MDH		Progr. initial	Progr. final
Dotations globales	10 553	10 553	10 954	10 954	0,00	4	4
- Provinces et préfectures	2 744	2 744	2 840	2 840	0,00	3	3
- Communes urbaines	4 111	4 111	4 363	4 363	0,00	6	6
- Communes rurales	3 698	3 698	3 751	3 751	0,00	1	1
Dotations spéciales	5 665	13 969	3 539	9 410	165,85	-38	-33
Dotations pour charges transférées	570	570	420	420	0,00	-26	-26
Dotations pour charges communes dont :	2 200	3 080	2 889	4 528	56,70	31	47
- Versement aux divers comptes	2 100	2 800	0	3 933		-100	40
- Dotation pour charges communes indivisibles des CL	82	82	2 885	400	-86,13	3 426	389
- Crédits programmés au profit de diverses lignes	18	198	5	194	3780,00	-74	-2
Total Plafond du CAS TVA/CL	18 988	28 172	17 803	25 311	42	-6	-10

Il ressort de ce tableau que le plafond prévu par la loi de finances a été réparti entre les catégories de dotations à raison de 62% pour les dotations de fonctionnement, 20% pour les dotations d'équipement, 16% pour les

charges communes et 2% pour les dotations pour charges transférées.

La réalisation des dotations pour charges communes se présente comme suit :

Libellés	En MDH	
	2009	2010
Charges indivisibles (études, stage de formation, séminaires, fournitures et impression d'état civil, renforcement de l'administration territoriale) (1)	279,6	400,0
Versements aux divers comptes dont (2)	2 192,0	2 231,8
Fonds de concours : budget général-chapitre des charges communes		1 000,0
Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg-Participation du MI aux travaux d'aménagement de la vallée en vertu de la Convention janvier 2006, coût global 5,5 MMDH , contribution de la DGCL: 1MMDH	200,0	410,0
Compte ouvert au nom du "Ministre de l'Intérieur" pour la couverture des charges communes et indivisibles	349,0	220,0
Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préf. & Pcs du Nord du Royaume. Participation des CU au programme de développement de ces préfectures (Convention 2005)	40,0	206,6
Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Pcs du Sud du Royaume	12,8	95,0
Versement à l'ONE (Arriérés des Contribution des CL au PERG)	74,1	52,0
Association Marocaine d'appui à la scolarisation (appui au programme national de soutien à la scolarisation)	60,0	40,0
Versement à la Société Al Omrane (Programme de mise à niveau des villes de M'diq et Fnideq)	30,0	40,0
Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques" relevant du Min. de l'Intérieur (SEGMA): Subvention d'exploitation prévue dans le cadre du budget 2009 dudit SEGMA	106,0	35,0
Fonds d'Equipement Communal: Résorption d'arrières des programmes Dersa Semsra (convention 2005).	30,0	30,0
Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger Ville		18,7
Société Isaaq Mondial Assistance (assistance et transport sanitaire au profit des fonctionnaires des CL)	4,1	13,7
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance: programme d'appui à la réalisation des PCD dans LPP d'Oriental		12,0
Compagnie d'assurance Es saada (assurance maladie complémentaire au profit des fonctionnaires des CL)	25,8	10,2
Organisation Alaouite pour la Protection des Aveugles au Maroc (Subvention annuelle de la DGCL / Convention 2005)	5,5	5,5
Agence de dédensification et de réhabilitation de la médina de Fès		5,0
Fédération Royale Marocaine de Chasse. Contribution du MI au programme de développement des opérations cynégétiques: préservation et réhabilitation des stations d'élevage de gibier et des réserves.		5,0
Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique:organisation de l'édition du Sommet Africités à Marrakech	13,7	2,0
Fondation de la Gestion du Centre National Mohamed VI des Handicapés à Salé. Contribution du MI aux frais de gestion dudit centre conformément à la convention signée dans ce sens.	1,0	1,0
Fédération Royale Marocaine de Surf	0,4	0,1
Total (1) + (2)	2 471,6	2 631,8

A signaler, en outre, qu'au cours de l'année 2010, de nombreuses demandes portant sur le relèvement exceptionnel du plafond autorisé pour le paiement par bons de commandes, au profit de certaines Collectivités Locales, ont été examinées.

2. Part des régions dans le produit de l'IR, de l'IS et de la TCA

La loi de finances 2010 a prévu un plafond d'un montant de 652,19 MDH pour le compte « Fonds Spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions », contre un montant de 723,84 MDH en 2009, soit une baisse de 9,9% (-0,72 MDH).

Ce plafond des charges a été relevé à 849,03 MDH par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 76 du 27 octobre 2010, soit

un solde au 31 décembre 2009 de 196,84 MDH.

Le plafond prévu par la loi de finances 2010, au profit du compte « Fonds de développement des collectivités locales et de leurs groupements » s'est élevé à 80 MDH. Il a été relevé à 484,17 MDH, par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 47 du 25 juin 2010, en tenant compte de l'excédent d'un montant de 404,17 MDH dégagé à fin 2009.

Ces parts d'impôts d'un montant global de 1.136 MDH (contre 1.065,04 MDH en 2009, soit +7%), ont été réparties entre les différentes régions, conformément à la législation et la réglementation en vigueur comme suit:

REGIONS	IS+IR en DH	Taxe sur les contrats d'assurance en DH	Total 2010		Total 2009		Variation 10/09 En %
			En DH	En %	En DH	En %	
Oued Eddahab-Lagouira	36 206 197	1 577 198	37 783 396	3,3	41 317 824	3,9	-9
Laayoune- Boujdour	31 451 970	4 065 761	35 517 733	3,1	37 830 951	3,6	-6
Guelmim-Es smara	39 208 932	7 339 583	46 548 516	4,1	48 794 381	4,6	-5
Souss-Massa-Draa	54 252 467	49 421 328	103 673 795	9,1	95 753 157	9,0	8
Gharb-Chrarda -Beni H'cin	34 846 341	26 296 267	61 142 608	5,4	61 869 114	5,8	-1
Chaouia-Ourdigha	35 859 374	26 279 394	62 138 769	5,5	58 697 228	5,5	6
Marrakech-Tensift-El haouz	49 422 975	49 246 715	98 669 691	8,7	90 267 555	8,5	9
Oriental	45 315 941	30 444 867	75 760 809	6,7	72 188 193	6,8	5
Grand Casablanca	50 207 770	67 351 773	117 559 544	10,3	97 170 094	9,1	21
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	40 916 270	37 562 077	78 478 348	6,9	72 423 468	6,8	8
Doukala-Abda	38 137 870	31 491 576	69 629 447	6,1	64 974 312	6,1	7
Tadla-Azilal	34 222 669	23 023 302	57 245 972	5,0	54 539 139	5,1	5
Meknès-Tafilalet	44 830 624	33 991 298	78 821 923	6,9	74 199 942	7,0	6
Fès-Boulemane	35 546 255	24 968 250	60 514 506	5,3	57 406 815	5,4	5
Al Hoceima-Taza-Taounate	37 937 131	28 683 326	66 620 458	5,9	62 731 997	5,9	6
Tanger- Tétouan	43 829 206	42 430 081	86 259 288	7,6	74 873 103	7,0	15
TOTAL GENERAL	652 192 000	484 172 803	1 136 364 803	100	1 065 037 273	100	7

Il découle de ce qui précède que :

- Les ressources agrégées des deux fonds ont progressé de 1.065 MDH en 2009 à 1.136 MDH en 2010, soit +71,3 MDH ;
- Les dotations versées à certaines régions ont baissé (les régions d'Oued Eddahab - Lagouira, Laâyoune- Boujhdour, Guelmim-Es Semara et Gharb Chaouia Ouardigha), malgré la progression suscitée, du fait que :

- ✓ d'une part, les parts programmées, au profit des régions, dans le produit de l'IR et de l'IS ont reculé suite à la baisse des recettes fiscales enregistrée en 2010;
- ✓ la croissance signalée a été le résultat de l'augmentation de la part de ces régions

dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance programmés, qui se répartit en fonction de la population. Par conséquent, les régions les moins peuplées ont été les moins dotées.

II Prêts contractés par les CL auprès du Fonds d'Equipement Communal

En tant qu'institution dotée d'une mission d'utilité collective, le Fonds d'Equipement Communal (FEC), grâce à une expérience d'un demi-siècle, se positionne comme le partenaire technique et financier des Collectivités Locales. Il finance le secteur public local par des prêts destinés au financement de projets ou des lignes de crédit, mise en place depuis 2004, pour le financement de programmes intégrés de développement (Aménagement urbain, Assainissement, Equipements spéciaux et sociaux, Vicinalité, Transport urbain).

Au cours de la gestion 2010, douze comités de crédit se sont réunis pour statuer sur 110 projets présentés par 106 Collectivités Locales pour un coût global d'investissement de 3.909,71 MDH, dont 2.100 MDH financés par le prêt FEC, soit une hausse de 299 MDH par rapport à 2009.

Les prêts en question se ventilent, par type d'emprunteur, de domaine d'activité et par région, comme suit :

► Par type de collectivités locales

Emprunteurs	Nombre de CL bénéficiaires		Nombre de projets		Coûts des projets		En MDH Montant des prêts		Part en %	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Régions	6	11	7	12	857	1 307	189	238	11	11
Pces et Préf.	12	6	15	6	670	180	178	74	10	4
CU	44	49	45	52	2 712	2 137	1 196	1 602	66	76
CR	48	40	48	40	361	285	188	186	10	9
Régies	1		1		700		50		3	
TOTAL	111	106	116	110	5 300	3 909	1 801	2 100	100	100

Il en ressort que les communes urbaines sont au premier rang avec un montant global de prêts de 1.602 MDH, soit 76% des prêts accordés.

► Par secteur d'intervention et par Collectivités Locales

Type de collectivités locales	En MDH									
	Aménagement urbain	Assainissement liquide	Assainissement solide	PERG	Electricité	Équipements spéciaux	transport urbain	Equipements sociaux	Routes rurales	Total
Régions	145							1	92	238
Pces et Préf.	66		8							74
CU	1 392		4			177	9	20		1 602
CR	44	4	7	7	3	33		1	87	186
TOTAL	1 647	4	19	7	3	210	9	22	179	2 100

Il en ressort que le secteur d'aménagement urbain vient au premier des secteurs bénéficiaires des prêts FEC avec un montant global de 1.647 MDH, contre 1.106 MDH en

2009, avec en premier les communes urbaines (1.392 MDH).

► Par région

Régions	Aménagement urbain	Assainissement liquide	Assainissement solide	PERG	Electricité	Équipement commerciaux	Transport urbain	Equipements sportifs et touristiques	Routes rurales	Total
Oued Eddahab-Lagouira	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Laayoune-Boujdour	100	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Guelmim-Es smara	35	0	1	0	0	0	0	1	0	37
Souss-Massa-Draa	51	4	11	3	0	157	0	5	88	319
Gharb-Chrarda-Beni H'cin	77	0	1	0	0	11	0	0	0	89
Chaouia-Ourdigha	50	0	0	0	0	3	0	1	55	109
Marrakech-Tensift-El haouz	0	0	2	0	3	19	0	0	12	36
Oriental	125	0	0	0	0	4	5	0	7	141
Grand Casablanca	665	0	2	0	0	0	0	5	13	685
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	142	0	0	0	0	16	0	0	0	158
Doukala-Abda	32	0	0	0	0	0	0	0	4	36
Tadla-Azilal	136	0	0	0	0	0	0	1	0	137
Meknès - Tafilalet	158	0	1	0	0	0	0	9	0	168
Fès-Boulemane	9	0	0	4	0	0	0	0	0	13
Al Hoceima-Taza-Taounate	9	0	1	0	0	0	0	0	0	10
Tanger-Tétouan	58	0	0	0	0	0	4	0	0	62
TOTAL	1 647	4	19	7	3	210	9	22	179	2 100

Sur le plan de la répartition géographique, quinze régions ont bénéficié de prêt FEC, contre seize en 2009. En premier rang vient la région de Grand Casablanca qui a emprunté

un prêt de 685 MDH, suivi de la région de Sous-Massa-Draa qui a bénéficié d'un prêt de 319 MDH.

III Etudes se rapportant aux domaines des collectivités locales

Durant l'exercice 2010, des textes législatifs et réglementaires se rapportant à la chose locale ont été examinés par la Direction du budget, à savoir :

- Le projet d'arrêté d'application de la loi n°54-05 relative à la gestion déléguée des services publics ;

- Le projet de décret complétant le dahir n°1.59.351 du 2 décembre 1959 relatif au découpage administratif du Royaume ;
- Le projet de décret modifiant celui n°2.08.520 du 28 octobre 2008 fixant la liste des cercles, des caïdats et des communes urbaines et rurales du Royaume ainsi que le nombre de conseillers à élire dans chaque commune.

Ont été traités, aussi, des questions parlementaires dont l'objet porte sur :

- L'approche adoptée par le Gouvernement pour la réalisation d'équilibre entre les seize régions du Royaume au niveau de la répartition des parts d'impôts affectées aux régions ;
- La programmation pluriannuelle des budgets des Collectivités Locales ;
- La mise en œuvre du rôle du Ministère de l'Economie et des Finances dans le champ d'inspection et du contrôle de la gestion financière des Collectivités Locales ;
- Les mesures à entreprendre par le gouvernement pour renforcer la transparence du financement public des Collectivités Locales.

Aussi, des dossiers divers ont été examinés tels que :

- La demande relative à l'intégration des administrations nationales dans le champ

d'application de la taxe de services communaux dans le cadre de la loi des finances ;

- Des réclamations concernant la gestion locale.

En plus de ce qui précède, la Direction du Budget a été représentée au sein des réunions suivantes:

- La 10ème réunion du Comité National de Coordination du programme Art Gold Maroc « Appui aux réseaux territoriaux et thématiques de coopération pour la gouvernance et le développement local au Maroc » ;
- La réunion de coordination avec de différents départements ministériels, pour la finalisation des programmes de développement, pour la période 2011-2013, dans certains centres du Royaume.

PARTIE VIII

DEVELOPPEMENT DES FONCTIONS SUPPORT

I Gestion des Ressources Humaines

1. Ressources Humaines:

► Effectif : 279 personnes



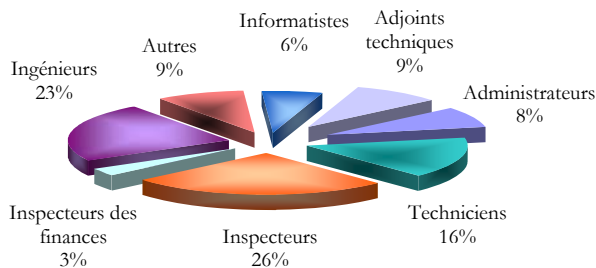
Une baisse de 25% entre 2003 et 2010

► Départs et recrutements



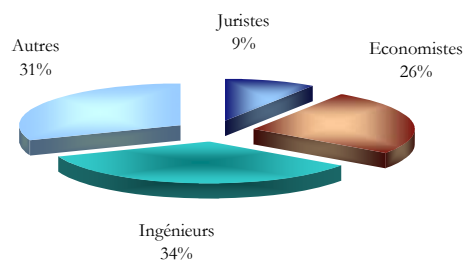
Un écart global négatif de 82 entre les départs et les arrivées

► Effectif par corps professionnel



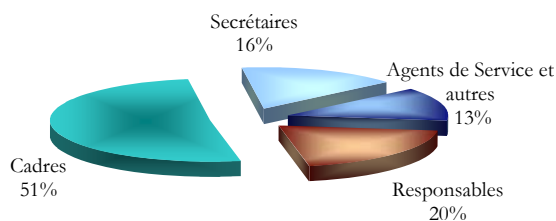
Prédominance du corps des inspecteurs: 26%

► Effectif par profil (responsables et cadres)



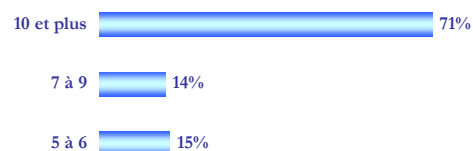
Prédominance du profil des ingénieurs: 34%

► Effectif par fonction



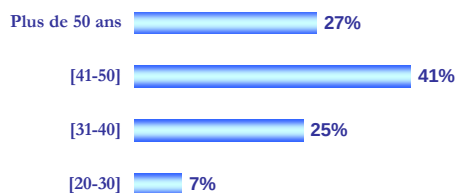
51% de cadres

► Effectif par échelle de rémunération



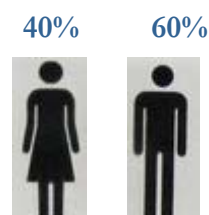
Taux d'encadrement élevé: 71%

► Effectif par tranche d'âge



Horizon 2010-2015 : 29 départs à la retraite (cadres et responsables)

► Effectif par sexe



Bonne représentativité féminine: 40%

2. Formation

L'année 2010 a été marquée par l'achèvement de l'étude relative à l'élaboration du plan de formation de la Direction du Budget.

La même année a connu, également, l'organisation d'une série de formations portant sur des thématiques aussi bien spécifiques au métier de ladite direction que

transverses qui ont profité à 150 cadres et responsables de la Direction du Budget pour un total de 521 JHF.

Le tableau ci-après récapitule le bilan de la formation au titre de l'année 2010.

Axes de formation	Effectif ciblé	Total (jours/ homme/formation)	Total %
Formations organisées par Institut des Finances	46	325	62 %
Séminaires organisés en interne (D.B. et autres directions du MEF)	98	106	20%
Stages de formation à l'étranger	7	90	18%
Total général	151	521 JHF	100%

S'agissant des perspectives de formation pour l'année 2011, l'accent sera mis sur la mise en œuvre du programme de la 1^{ère} année du plan de formation de la Direction du Budget (Volet transverse) en coordination avec l'Institut des Finances (IDF). A cet effet des réunions de cadrage ont été organisées, entre les responsables de l'IDF et de la Direction du Budget pour :

- Finaliser les termes de références des actions de formation ;
- Définir les modalités de mise en œuvre desdites actions de formation ;
- Constituer les groupes des bénéficiaires de la formation.

Concernant les formations à réaliser en interne au titre de l'année 2011, trois actions de formation seront animées par la Direction du Budget au cours des mois de mai, juin et septembre 2011, il s'agit de :

- La Nouvelle Approche Budgétaire (Initiation) ;
- La Réforme Budgétaire Axée sur les Résultats (Perfectionnement) ;
- La Loi de Finances et la Loi Organique des Finances (Initiation).

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Consciente de l'importance que revêt la GPEC en tant que nouveau mode de gestion des ressources humaines, la Direction du Budget a finalisé les travaux d'élaboration de son référentiel des emplois et des compétences (REC) pour la partie qui concerne les postes des cadres et des chefs de services. Les volets relatifs à l'élaboration des fiches de description des postes des chefs de divisions et des adjoints au directeur, à l'analyse des besoins en effectifs et en compétences ainsi qu'à l'élaboration du plan de formation sont en cours de réalisation.

II Développement du Système d'Information

1. Réalisations au titre de l'année 2010

Au terme de l'année 2010, les efforts consentis pour le développement du Système d'Information de la Direction du Budget ont été couronnés par l'attribution du prix emtiaz décerné par le ministère de l'industrie et nouvelles technologies pour récompenser les expériences pionnières réussies en matière de projets e-gov. A ce titre, le système ebudget qui offre les services de prise en charge délocalisée des crédits budgétaires au profit des ministères, SEGMA, CST a été retenu par le jury chargé de la sélection des projets egov pour sa contribution à accompagner l'administration dans sa recherche constante d'optimiser ses processus, renforcer la façon de s'acquitter de ses obligations et fournir un meilleur service à ses partenaires.

A travers cette distinction, ebudget a été reconnu comme un puissant levier de modernisation contribuant à :

- ▀ L'amélioration de la qualité et l'efficacité des services offerts aux institutions et particuliers ;
- ▀ La simplification des procédures de gestion ;
- ▀ La réduction des coûts opérationnels ;
- ▀ Une plus grande transparence et un meilleur partage de l'information.

L'essentiel des réalisations 2010 a été consacré à l'amélioration et la consolidation de l'existant applicatif, bureautique et de communication ainsi que les actions d'accompagnement et de support :

1.1. Consolidation des systèmes métiers :

Au cours de l'année 2010, il a été procédé aux actions suivantes:

- ▀ Mise en ligne et exploitation de l'application « eplf » pour la prise en charge du processus de préparation de la Loi de Finances 2011.

Cette application a permis entre autres l'automatisation :

- ▀ de l'édition des lettres de cadrage ;
- ▀ du calcul des dépenses du personnel ;
- ▀ et des situations nécessaires à la préparation du Projet de Loi de Finances.

▀ Développement et mise en place du système d'information des établissements publics à caractère administratif (EPA) pour la prise en charge des Budgets 2011 des EPA pilotes.

▀ Mise en exploitation du système « carte des projets de développement du Maroc » :

- ▀ Mise en place des procédures d'exploitation ;
- ▀ Elaboration des manuels et de la documentation concernant le produit ;
- ▀ Adaptation du logiciel et paramétrage ;
- ▀ Correction des anomalies liées au bêta test ;
- ▀ Formation et assistance aux utilisateurs du produit ;
- ▀ Déploiement du système auprès des utilisateurs.

▀ Spécification et intégration des nouveaux besoins en consultation du patrimoine informationnel ;

▀ Maintenance du système eBudget :

- ▀ Administration et gestion des droits d'accès au système ;
- ▀ Intégration des nouvelles spécifications.

A titre d'illustration, ci-après quelques Indicateurs clés permettant de mesurer l'activité liée à l'utilisation du SI de la Direction du Budget :

Paramètre	Estimation
Nombre d'utilisateurs internes	• 185
Nombre d'utilisateurs externes eBudget	• 445
Echange avec les partenaires	• 109 chapitres relatifs aux dépenses du budget général • 374 programmes d'emploi SEGMA • 173 programmes d'emploi CST

1.2. Renforcement des outils de travail de groupe et de communication :

Dans ce cadre, les efforts de la Direction ont porté sur :

■ Le suivi, la mise à jour, l'indexation et l'amélioration continue ainsi que l'évaluation (trimestrielle) de l'utilisation/consultation du site Intranet de la Direction du Budget;

■ La création d'un espace de travail partagé comportant une bibliothèque des documents relevant de chaque structure avec des fonctionnalités d'archivage, indexation et recherche. Cette solution autorise une gestion centralisée du fond bureautique de la direction ;

■ La création et expérimentation d'un site pilote dédié au travail collaboratif autour de la note de présentation de la LF2011. Il permet essentiellement la Gestion des processus et flux entre les divisions sectorielles, la DRB et la DSC pour automatiser la partie chiffrée de la LF ;

■ Le suivi, l'alimentation et l'actualisation continue des sites Intranet et Internet du MEF ;

■ L'étude d'une nouvelle charte graphique pour le site Intranet de la Direction du Budget pour une meilleure navigation et une recherche plus aisée du contenu ;

■ La préparation d'un module d'autoformation pour l'utilisation du système SIG-CDM et l'élaboration du manuel d'utilisation du système;

■ La confection du manuel d'utilisation du système EPA relatif aux budgets des établissements publics subventionnés ;

■ La conception et la réalisation d'une brochure d'information sur le système SIG-CDM ;

■ L'étude de mise en place d'un système de traitement des documents statiques dans un format dynamique à l'instar de la technique des fichiers d'aide pour une consultation plus aisée ;

■ La conception et l'élaboration d'un CD Rom sur la loi de règlement 2007 comportant notamment les discours de Mr le ministre devant les différentes commissions, le projet de loi de règlement ainsi que les documents annexes ;

■ La conception et l'élaboration d'un CD Rom sur la loi de finances 2011 regroupant les discours de Mr le ministre, la conférence de presse ainsi que l'ensemble des documents accompagnant la loi de finances.

1.3. Actions d'Exploitation et de Support:

Ce volet a porté sur la réalisation des actions suivantes :

■ Assurer l'échange de données avec les partenaires en termes de :

- Chargement, assainissement et mise en cohérence des référentiels ;
- Mise en exploitation des données ;
- Automatisation du flux des données.

- Renforcement de la sécurité du système d'information par l'adoption des recommandations de l'audit de sécurité ;
- Administration du réseau et des systèmes de production (installation, configuration, maintenance, sécurité, ...);
- Administration des bases de données (suivi d'exploitation, sauvegardes, maintenance, sécurité);
- Déploiement des nouveaux équipements bureautiques (130 postes de travail, 62 imprimantes);
- Déploiement du système e-budget auprès des Ministères (Installation des certificats d'accès au système, support aux utilisateurs);
- Maintenance du parc informatique (postes de travail, imprimantes, serveurs, équipements réseau, outils logiciels);
- Support aux utilisateurs;
- Accompagnement des travaux relatifs à la loi de finances notamment le volet éditique.

1.4 Mise en œuvre du système décisionnel

Les principales réalisations à ce titre concernent le reporting, l'analyse multidimensionnelle et l'échange de données. Elles peuvent être synthétisées comme suit:

- Déploiement du système décisionnel budgétaire, en l'occurrence « historique budgétaire »- volet Prévisions et « masse salariale », auprès d'un échantillon pilote, formation et assistance des utilisateurs cibles;
- Intégration du reporting répondant aux nouveaux besoins préalablement recensés auprès des utilisateurs;
- Chargement, assainissement et exploitation des émissions mensuelles du personnel communiquées par le CNT;
- Intégration du reporting relatif au volet « Préparation de la loi des finances – PLF » au système décisionnel ;
- Elaboration, suite aux requêtes spécifiques exprimées par les utilisateurs, des statistiques sur :
 - L'avancement de grade et d'échelon des fonctionnaires;
 - La rémunération par rubrique salariale;
 - Les données de la retraite (à l'occasion des études des régimes de la retraite).
- Gestion et administration du portail décisionnel en termes de:
 - sauvegarde et archivage du portail décisionnel;
 - administration de la sécurité et de l'accès au portail décisionnel.

Les métriques ci-après permettent de donner un aperçu de l'envergure de ce chantier:

- Historique budgétaire sur 10 ans (budgets de quelque 35 Ministères et institutions répartis sur une centaine de Chapitres du Budget Général) ;
- Historique des budgets annexes jusqu'en 2006;
- Budgets des SEGMA aux alentours de 190;
- Effectifs budgétaires qui dépassent les 710.000 fonctionnaires;
- Créations et suppressions de postes budgétaires ainsi que les transformations/transferts.

2. Perspectives pour l'année 2011 :

Elles découlent des Plans d'action des commissions projet installées par le comité stratégique à l'occasion de la mise en œuvre des recommandations du SDI. La programmation des projets inscrits pour l'année 2011 se décline comme suit :

Projet	Prévisions 2011
SIG	- Extension du système avec l'intégration d'autres indicateurs (indicateurs socioéconomiques, objectifs du millénaire pour le développement...); - Amélioration de la charte graphique; - Elaboration des procédures et protocoles d'échange d'information avec les partenaires (DEPP, DTFE, Bailleurs de fonds ...).
EPA	- Correction et amélioration du système suite à la phase de test relative à l'élaboration des budgets des EPA pilotes; - Généralisation du système à l'ensemble des EPA.; - Conception et développement du module de prise en charge des virements de crédits.
Parc auto	Déploiement de la nouvelle version du système au profit des départements ministériels.
PLF	Intégration du module de la préparation de la loi de finances dans le système eBudget et test de déploiement pour l'élaboration du PLF 2012.
Décisionnel Situations budgétaires	- Automatisation du chargement des données; - Évaluation et validation du système par les utilisateurs; - Intégration de nouveaux rapports\cubes demandés par les utilisateurs; - Extension du système : - Intégration des données sur l'exécution du budget (virements, reports de crédit, fonds de concours, crédits supplémentaires, émissions et engagements); - Intégration des CST. - Communication, formation et déploiement généralisé.
Décisionnel Masse salariale	- Automatisation du chargement des données; - Évaluation et validation du système existant suite à l'intégration des nouveaux besoins liés au suivi et à l'analyse de la masse salariale; - Formation des utilisateurs.
Décisionnel Effectifs théoriques	- Déploiement du volet « Effectifs Théoriques » et formation des utilisateurs; - Test, évaluation et validation de ce volet du système; - Recensement de nouveaux besoins en termes de reporting auprès des utilisateurs.
Echange dématérialisé	- Analyse de l'existant et recueil des besoins en information; - Formalisation des accords avec les différents partenaires identifiés; - Mise en place d'une plateforme technique d'échange.
Mise en place de l'infrastructure informatique	- Renouvellement d'une partie du parc informatique (postes de travail et imprimantes bureautiques); - Mise en place d'une nouvelle plateforme de production pour les systèmes budgétaires; - Renforcement de la plateforme de production du système décisionnel; - Mise en place de la plateforme de production pour le portail fédérateur de la DB.
Audit Sécurité	- Implémentation des recommandations de l'audit de sécurité: - Politique de contrôle d'accès aux systèmes; - Surveillance du réseau et des systèmes; - Définition d'une matrice des droits et suivi des habilitations.

III Edition de supports d'information

Soucieuse de poursuivre ses efforts visant à diversifier et renforcer les supports informationnels et de communication budgétaires, la Direction du Budget a élaboré trois supports relatifs à la Loi de Finances (LF) au titre de l'année 2011:

■ **Le dépliant** en langue arabe et française constitué des quatre rubriques ci-après:

- Les deux premières rubriques portent sur les principales orientations et hypothèses qui ont présidé à l'élaboration de la LF 2011;
- La troisième rubrique informe sur les principales dispositions notamment économiques, sociales et fiscales de la LF 2011;
- La quatrième rubrique fournit, sous forme de tableaux et graphiques, les données chiffrées de la Loi de Finances 2011 notamment les ressources et charges du Budget Général.



■ **Le document "repères budgétaires"** structuré autour de cinq parties:

- La première partie offre une présentation générale de la Direction du Budget et reprend notamment les informations sur l'organigramme, les ressources humaines et les indicateurs d'activités relatant les opérations budgétaires réalisées par la Direction;
- La deuxième partie informe sur les objectifs, hypothèses et orientations de la LF 2011 et présente les données chiffrées relatives au Budget de l'Etat ainsi que les textes réglementaires accompagnant la LF 2011 suivis d'un aperçu sur les dépenses fiscales au titre de l'exercice 2010;
- La troisième partie est consacrée à la présentation de quelques chantiers phares menés par la Direction du Budget ou auxquels elle participe;
- La quatrième partie présente les informations relatives aux financements extérieurs mobilisés, leur répartition sectorielle, par type de financement et par bailleur de fonds;
- La cinquième partie porte sur l'évolution d'une série d'indicateurs relatant de manière graphique et matricielle les données sur les indicateurs macro-économiques, financiers, budgétaires,.....



■ **Le CD Rom** présentant en format numérique, notamment, les documents suivants:

- La LF 2011;
- Les rapports accompagnant la LF 2011;
- Le discours de Monsieur le Ministre à l'occasion de la présentation de la LF 2011 devant les deux chambres du parlement;
- Les données chiffrées de la LF 2011.



ORGANIGRAMME

